

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2015-2016

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

CONSERVATOIRE.GOUV.QC.CA



CONSERVATOIRE

de musique et d'art dramatique du Québec

Conservatoire
de musique
et d'art dramatique

Québec



TABLE DES MATIÈRES

ISBN 978-2-550-77099-2 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-77100-5 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2016

Ce document est également disponible en version PDF
dans le site Internet du Conservatoire: conservatoire.gouv.qc.ca

Photo en page couverture avant: Eva Lesage, violoniste, en compagnie de son professeur Andrée Azar, au Conservatoire de musique de Montréal. Eva baigne dans la musique depuis qu'elle est toute petite puisque ses parents sont des compositeurs de musique. À l'âge de cinq ans, elle amorce l'étude du violon et depuis 2010, elle étudie au Conservatoire. Eva a déjà remporté plusieurs prix : Premiers Prix au Concours opus 21 de l'Académie de musique et d'art Fortissimo, au Concours de musique du Canada et au Festival-concours de musique classique Pierre-De Saurel. En 2014, elle a aussi eu la chance d'être invitée par l'Orchestre symphonique de Montréal pour se produire en concert lors du Festival Virée classique. En 2016, on l'a vue et entendue à l'émission de télé *Virtuose*.

Photo : Marie Vallières

CONSERVATOIRE
de musique de Val-d'Or

CONSERVATOIRE
de musique de Trois-Rivières

CONSERVATOIRE
de musique de Gatineau

CONSERVATOIRE
d'art dramatique de Montréal

CONSERVATOIRE
de musique de Montréal

LETTRE AU MINISTRE	3
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	4
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
LE CONSERVATOIRE	8
GOVERNANCE	11
MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS	11
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	14
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	15
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	15
COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	16
RAPPORT D'ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS	17
RENSEIGNEMENTS À L'ÉGARD DE LA RÉMUNÉRATION	17
ORGANIGRAMME	18
FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE	19
EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE	19
SANCTION DES ÉTUDES EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE	20
LISTE DES DIPLÔMÉS ET DES LAURÉATS D'UN PRIX DU CONSERVATOIRE	21
GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS	25
PERSONNEL	25
DOTATION	25
FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	25
MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE	25
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	25
PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ	25
PRIMES AU RENDEMENT	25
CONTRATS DE SERVICE	26
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016	26
ÉTATS FINANCIERS	27
RAPPORT DE LA DIRECTION	27
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	28
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ	30
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	31
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	32
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	33
NOTES COMPLÉMENTAIRES	34
RESSOURCES INFORMATIONNELLES	44
DÉVELOPPEMENT DURABLE	45
LA FONDATION DU CONSERVATOIRE	46
ANNEXES	48
EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	48
POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS	49
ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	50
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CONSERVATOIRE	50



En octobre 2015, Charles Richard-Hamelin a remporté la plus haute distinction dans l'histoire pour un pianiste québécois ou canadien au prestigieux Concours Frédéric-Chopin de Varsovie. Il a décroché la médaille d'argent ainsi que le Prix Krystian-Zimerman pour la meilleure interprétation d'une sonate de Chopin. Parmi les 400 candidatures reçues, 84 pianistes ont été invités à participer, et seulement 10 d'entre eux ont accédé à la finale. Pour se préparer à ce concours, Charles avait choisi de se perfectionner auprès d'André Laplante, professeur au Conservatoire de musique de Montréal.



Émily Oulousian, élève de Richard Raymond, étudie le piano au Conservatoire de musique de Montréal depuis 2014. Elle est la grande gagnante de la finale de *Virtuose*, une émission de télévision animée par Grégory Charles et diffusée à Radio-Canada à l'hiver 2016. Fait intéressant, 11 des 24 concurrents étaient des élèves qui étudient présentement dans l'un des 9 établissements du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Québec, le 23 novembre 2016

Monsieur Luc Fortin
Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable
de la Protection et de la Promotion de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel d'activités 2015-2016 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2016.

Ce rapport a été produit conformément aux dispositions de la loi constitutive de la corporation du Conservatoire et vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,


Marie-France Maheu

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Photo : Mathieu Corriveau

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec s'est résolument tourné vers l'avenir. La loi modernisant la gouvernance du Conservatoire a été sanctionnée et ses dispositions, graduellement mises en œuvre. En plus de confirmer la mission première de l'institution, cette refonte de la Loi constitutive du Conservatoire lui a donné les outils nécessaires pour adapter sa gouvernance à la réalité d'aujourd'hui, notamment en révisant la composition du conseil d'administration.

Un nouveau conseil d'administration a donc été constitué. Avec la nomination ou l'élection au conseil de plusieurs femmes, à titre de membres indépendantes ou choisies par leurs pairs, le Conservatoire a atteint son objectif de parité dans ses effectifs de gouvernance. La représentativité régionale est aussi respectée, puisque neuf membres du nouveau conseil proviennent de régions autres que celles de Montréal et de Québec.

Au mois d'octobre 2015, fort de la contribution remarquable de la directrice générale par intérim, madame Danielle Dubé, qui a œuvré au redressement financier du Conservatoire, le conseil d'administration a recruté un nouveau directeur général, monsieur Marc Lalonde, reconnu pour sa vaste expérience dans le milieu culturel, ainsi que ses réalisations impressionnantes en gestion et en éducation. Dès son entrée en fonction, celui-ci a voulu actualiser certaines pratiques et assurer une reddition de compte encore plus étendue et transparente. Sur le plan financier, parallèlement à l'application de mesures de redressement par le Conservatoire, le ministère de la Culture et des Communications avait octroyé à l'institution, en début d'exercice, des fonds supplémentaires de 1,8 M\$ pour 2015-2016, avec l'obligation toutefois de générer un surplus d'exercice de 1 M\$ pour réduire d'autant le lourd déficit cumulé.

Les efforts soutenus du Conservatoire pour adapter ses pratiques aux normes du secteur et pour assurer une gestion efficiente et responsable des ressources ont trouvé écho auprès du ministère de la Culture et des Communications. Confiant que le Conservatoire respecterait son cadre budgétaire annuel, le ministère a confirmé la pérennité de l'institution en lui accordant une aide exceptionnelle et

non récurrente de 7,5 M\$ pour l'année financière 2015-2016, afin de résorber la majeure partie de son déficit cumulé depuis sa constitution en société d'État.

Ce soutien exceptionnel démontre à la fois une reconnaissance du Gouvernement quant aux besoins essentiels du Conservatoire, ainsi que de sa capacité à contrôler ses dépenses et à gérer de manière efficiente les ressources qui lui sont confiées. Elles représentent à nos yeux un signal fort que le Conservatoire, à l'aube de son 75^e anniversaire de fondation, est toujours aussi pertinent et qu'il doit être plus vivant que jamais pour l'ensemble des Québécois. Cet investissement vient également confirmer l'excellence, la pertinence et le caractère distinctif de l'enseignement offert au sein de notre institution, ainsi que son impact artistique et social sur la société québécoise, particulièrement dans les sept régions où il est déployé.

Je tiens à remercier les deux ministres qui ont successivement détenu le portefeuille de la Culture et des Communications au cours de l'année financière, madame Hélène David et monsieur Luc Fortin, pour cette reconnaissance indubitable de la qualité du travail accompli par les professeurs, les équipes de soutien pédagogique et administratif, la direction et la gouvernance.

Je remercie également chaleureusement les membres sortants du conseil d'administration. Ils ont fait preuve d'un dévouement remarquable. Je salue l'engagement des administrateurs qui ont accepté que leur mandat soit renouvelé et je souhaite évidemment la bienvenue à toutes les personnes qui se sont jointes à nous en fin d'exercice.

Marie-France Maheu,
présidente du conseil d'administration du Conservatoire de musique
et d'art dramatique du Québec



Photo : Michel Baron

Sur cette photo, on voit à l'œuvre la violoncelliste Aline Gilbert-Thévard, élève de David Ellis, au Conservatoire de musique de Saguenay, accompagnée de l'Orchestre des jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cet orchestre est formé en grande partie d'élèves du Conservatoire de Saguenay auxquels s'ajoutent des musiciens professionnels de la région. Ce concert était présenté le dimanche 14 novembre 2016, en collaboration avec l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et dirigé par Jean-Michel Malouf, diplômé du Conservatoire de musique de Montréal : Prix en direction d'orchestre (2007-2008) et Prix avec grande distinction en musique de chambre (2002-2003).

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Photo : Sylvie-Anne Bouchard

Entré en fonction plus d'un trimestre après le début de l'exercice, je tiens à souligner la contribution remarquable de madame Danielle Dubé, qui a terminé son mandat à la direction générale par intérim en septembre 2015, et à remercier le directeur des études du Conservatoire, monsieur Régis Rousseau, qui a assuré provisoirement la relève. J'en profite pour remercier les administrateurs, mes proches collaborateurs et tous les employés du réseau qui ont facilité mon intégration dès mon arrivée. Toutes ces personnes ont aussi contribué aux réalisations mises en valeur dans ce *Rapport annuel d'activités* sur les plans artistique, éducatif, humain, matériel et financier, et peuvent en être fières.

D'autres changements notables à l'équipe de direction sont survenus au cours de la dernière année. Au printemps 2016, au terme de l'intérim du professeur Michel Nadeau, à la direction du Conservatoire d'art dramatique de Québec, le comédien et metteur en scène, Jacques Leblanc, un diplômé de l'établissement, a été nommé à la direction de son *alma mater*. Plus tard, afin de relever les défis primordiaux du recrutement des élèves, de la valorisation des réalisations du Conservatoire et des communications des activités des établissements, le poste de direction des communications a été rétabli et comblé par madame Geneviève Vouligny-Schnée. À la fin de l'exercice, nous avons souligné le départ à la retraite du directeur des services administratifs, monsieur Denis Rhéaume, qui avait loyalement servi l'organisation depuis sa constitution en société d'État. L'exercice du recrutement de sa succession, entamé en juin dernier, aura mené depuis à la nomination de madame Chantal Garon à la direction de ces services.

Le lecteur constatera aux états financiers audités un redressement pour le moins radical de la situation financière du Conservatoire au cours du dernier exercice. Il s'explique, bien sûr, par les subventions exceptionnelles et non récurrentes visant à réduire le déficit cumulé, mais également par l'efficacité de mesures de gestion qui ont pris leur plein effet et fait diminuer les charges de 4 % par rapport à l'exercice précédent.

La rigueur avec laquelle les diverses mesures ont été appliquées au cours du dernier exercice aux chapitres de la masse salariale, des services professionnels et administratifs et des loyers aura permis au Conservatoire de surpasser de 738 000 \$ le surplus budgétaire visé par l'octroi des fonds supplémentaires.

Ainsi, grâce à un surplus d'exercice de 9,24 M\$, le déficit cumulé du Conservatoire a été réduit en fin d'exercice à 3,45 M\$. Ce reliquat représente toujours un défi exigeant, mais il peut désormais être résorbé sur un horizon de temps concevable. De plus, le bilan qu'affiche maintenant le Conservatoire permettra à sa Fondation d'œuvrer plus librement et de mettre en relief les besoins de l'institution, de ses établissements et des élèves en assurant aux donateurs que leurs contributions soutiendront directement l'excellence.

Malgré la rigueur qu'il se soit imposée, le Conservatoire a accueilli 929 élèves dans ses programmes réguliers, au cours de la dernière année, plus qu'il n'en avait jamais accueilli depuis sa constitution en société d'État en 2007, et 5 % de plus que la moyenne des cinq dernières années.

Les effectifs des programmes réguliers en musique ont été de 2 % supérieurs à ceux de 2014-2015, ce qui est surtout dû à des inscriptions

au programme préparatoire, en hausse de 8 %. Quant aux effectifs des programmes musicaux d'encadrement, situés en amont de la formation professionnelle, ils ont été globalement en hausse de 5 %, et notamment de 16 % au Préconservatoire par rapport à 2014-2015. Ces hausses d'inscriptions aux programmes préparatoire et d'encadrement sont de très bon augure pour le recrutement de candidats aux programmes de formation supérieure. Nous sommes en effet préoccupés par une baisse des effectifs globaux en formation supérieure musicale de 5 %, une baisse encore plus notable au 2^e cycle universitaire, même si les inscriptions au 1^{er} cycle universitaire sont demeurées stables.

Le recrutement demeure un défi en musique, et ce, particulièrement dans les établissements hors des grands centres. Les effets des changements démographiques et de la réforme scolaire, qui affecteraient à la baisse la pratique musicale, nous forcent à dynamiser nos actions communautaires et territoriales et à élargir notre portée géographique, tout en maintenant nos standards d'admission et nos exigences de réussite. Des initiatives porteuses des établissements donnent toutefois déjà des résultats encourageants.

En ce qui concerne l'art dramatique, le nombre de demandes d'admission est demeuré élevé et les inscriptions ont même légèrement augmenté, en raison des inscriptions plus importantes au programme de Scénographie.

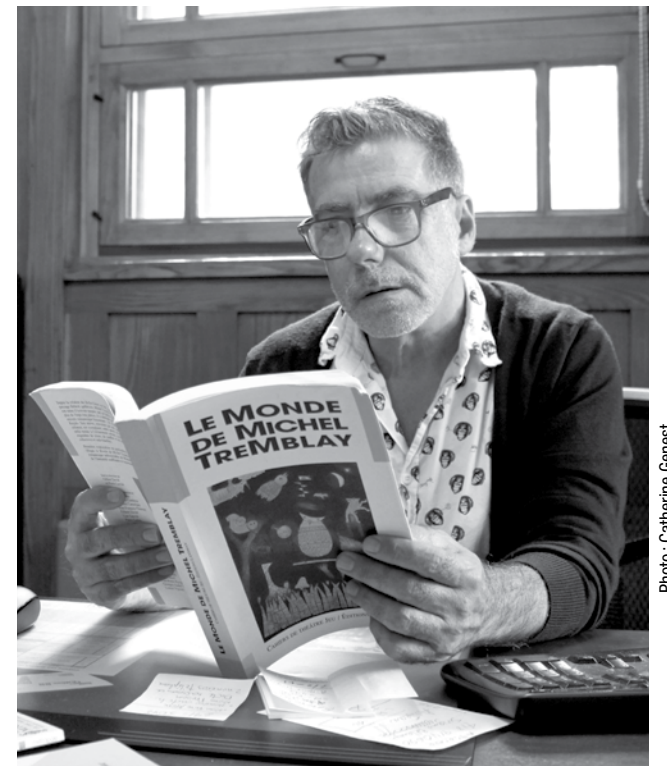


Photo : Catherine Genest

Le 7 avril 2016, Jacques Leblanc était nommé à la direction du Conservatoire d'art dramatique de Québec. Son arrivée à la barre de cet établissement était réjouissante, puisque cet artiste polyvalent revenait dans l'un des deux établissements du Conservatoire qui l'ont initialement formé. Il a amorcé sa formation artistique par l'étude du violon, au Conservatoire de musique de Trois-Rivières, pour ensuite se consacrer au Jeu et à la Mise en scène, au Conservatoire d'art dramatique de Québec.

Reconduites dans leurs rôles par l'exercice de modernisation de la gouvernance du Conservatoire, les commissions des études ont été très actives. Elles se sont réunies à deux occasions en art dramatique et à six occasions en musique, en plus de s'être assemblées conjointement à une occasion.

Parmi les travaux réalisés sur les programmes d'études, notons la révision du régime pédagogique en art dramatique, pour le mettre en phase avec la réalité et la pertinence de son application dans les deux établissements de Québec et de Montréal.

En musique, le Conservatoire a terminé la révision et l'édition de ses programmes externes désormais prêts à être diffusés gracieusement aux écoles et aux pédagogues partenaires.

Dans le but d'améliorer l'enseignement à distance des matières théoriques en musique, le Conservatoire a initié un chantier de développement technopédagogique prometteur auquel ont participé activement plusieurs professeurs.

Pour la première fois depuis l'adoption de sa politique, le Conservatoire a mis en œuvre l'exercice de l'appréciation des enseignements par les élèves en formation supérieure, une expérience adaptée à ses réalités qui s'est par ailleurs avérée efficace et constructive.



Comédien, auteur, metteur en scène, Fabien Cloutier remportait en octobre 2015 son premier Prix littéraire du Gouverneur général avec *Pour réussir un poulet*. En 2011, sa pièce *Billy (Les jours de hurlement)* avait gagné le Prix Gratien-Gélinas. Depuis sa sortie du Conservatoire d'art dramatique de Québec en 2001, il a imposé sur scène son écriture percutante.

Dans le respect de la tradition du Conservatoire, les examens terminaux de 1^{er} et de 2^e cycles universitaires en musique ont été soumis à l'appréciation de jurys d'experts externes présidés par le directeur des études, Régis Rousseau. Soucieux de confronter ses « diplômants » en musique à des standards professionnels internationaux et à une diversité de points de vue et de traditions, le Conservatoire a enrichi la composition des jurys de musiciens et de pédagogues œuvrant dans des organismes musicaux et des établissements d'enseignement supérieur de l'extérieur du Québec. Cette posture peu commune de la part d'une école supérieure de musique fait preuve à la fois de sa grande confiance envers son enseignement, mais également de son ouverture aux leçons à tirer des perceptions que peuvent lui communiquer avec franchise des appréciateurs indépendants d'une telle diversité. L'exercice a par ailleurs conforté l'institution quant à l'atteinte des standards et s'est avéré gratifiant pour les candidats aux épreuves en musique qui les ont réussies à 98 %. Le taux de réussite des études supérieures des finissants en art dramatique s'est par ailleurs maintenu à 100 %.

Nous pouvons donc féliciter nos 255 diplômés de programmes de tous ordres et particulièrement les 23 actrices et acteurs, les 4 scénographes ainsi que les 26 musiciens et musiciennes, qui ont complété avec succès leurs études supérieures et entament leur carrière professionnelle.



Le 20 mars 2016, le prestigieux Prix du meilleur acteur décerné au Gala du cinéma québécois a été remporté par Gilbert Sicotte. La soirée du Gala du cinéma québécois a été la consécration du travail de Gilbert Sicotte dans le film *Paul à Québec*. Gilbert Sicotte enseigne l'interprétation au Conservatoire d'art dramatique de Montréal depuis 1987.

En l'absence d'un plan stratégique depuis plus d'un an, le Conservatoire a élaboré un plan d'action intérimaire pour l'année 2016-2017, au cours de laquelle s'amorcera l'élaboration d'un plan stratégique pour le quinquennat débutant en 2017-2022, en phase avec celui du ministère de la Culture et des Communications qui découlera de la nouvelle Politique culturelle du Québec.

Bien que, développement durable oblige, l'on ne puisse souligner dans le cadre de ce rapport toutes les nombreuses distinctions et réalisations de nos élèves, de nos professeurs et de nos diplômés, je ne manquerai pas de mentionner à titre d'exemples les prestations extraordinaires du finissant Charles Richard-Hamelin ayant obtenu le Deuxième Prix au prestigieux Concours international de piano de Varsovie et de la jeune élève Emily Oulousian, grande gagnante de l'émission *Virtuose* diffusée à la télé de Radio-Canada; les prix de la Meilleure actrice et du Meilleur acteur du Gala du cinéma québécois 2016 respectivement décernés à la diplômée Céline Bonnier et au professeur Gilbert Sicotte; le prix du Gouverneur général du Canada en théâtre décerné à Fabien Cloutier, diplômé en Jeu; et finalement la nomination à la direction musicale du Metropolitan Opera de Yannick Nézet-Séguin, un autre diplômé du Conservatoire.

Mais pour apprécier l'ampleur et la diversité des contributions de tous les établissements du Conservatoire et des réalisations de son personnel, de ses diplômés et de ses élèves, nous invitons le lecteur à pousser plus loin sa curiosité en consultant le site web du Conservatoire sur : conservatoire.gouv.qc.ca/le-conservatoire/publications/.


Marc Lalonde,
directeur général



Bruno Tobon fait partie des 11 élèves du Conservatoire qui ont participé à l'émission de télé *Virtuose*. Il étudie le violoncelle au Conservatoire de musique de Montréal avec Denis Brott et il est lauréat de plusieurs prix : Concours de musique du Canada, Festival-concours de musique classique Pierre-De Saurel et *NAC Summer Music Institute Bursary*. Bruno est violoncelliste avec l'Orchestre symphonique des jeunes de Montréal depuis 2012.

LE CONSERVATOIRE

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a été fondé par voie législative en 1942. Le ministre de la Culture et des Communications est responsable de l'application de sa loi constitutive.

Le Conservatoire a pour objets d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement de l'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. Dans la poursuite de ses objets, le Conservatoire tient compte de la spécificité de chaque établissement d'enseignement.

Le Conservatoire prend notamment en considération, dans le cadre de sa mission, les éléments suivants :

1. l'intérêt de transmettre, selon les plus hauts standards d'excellence, les connaissances et les savoir-faire requis pour assurer le rayonnement professionnel des élèves qu'il forme et leur permettre d'aspirer à des carrières artistiques réussies;
2. la recherche d'un large accès à un enseignement de haut calibre pour tous les jeunes pourvus de talents remarquables, sans distinction fondée sur une base géographique ou sur leur milieu socioéconomique;
3. les bénéfices qu'apportent ses différents établissements d'enseignement aux communautés, entre autres pour susciter et favoriser une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que leur impact sur la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique;
4. les possibilités de partenariat et de collaboration sur les plans pédagogique, matériel ou artistique avec d'autres institutions d'enseignement et de production artistique;
5. l'importance d'une liberté académique dans l'enseignement pour promouvoir l'appropriation des connaissances par les élèves, leur permettre d'acquérir une technique et des principes esthétiques, ainsi que de développer une individualité artistique qui leur est propre;
6. la nécessité de demeurer attentif à l'innovation, aux nouveaux courants, aux développements technologiques et à l'évolution des marchés. (RLRQ, chapitre C-62.1, a. 4 et 5)

Cinq valeurs guident le Conservatoire dans ses actions et reflètent l'esprit qui anime le travail et les relations professionnelles et humaines : esprit d'équipe, intégrité, cohérence, respect et initiative.

Le Conservatoire est formé d'un réseau de sept établissements d'enseignement de la musique situés à Gatineau, à Montréal, à Québec, à Rimouski, à Saguenay, à Trois-Rivières et à Val-d'Or, et de deux établissements d'enseignement de l'art dramatique, à Montréal et à Québec, tous bien enracinés dans leur milieu.

Il est la seule institution d'État en Amérique du Nord qui offre des programmes de formation en musique en continuité s'échelonnant du primaire jusqu'au second cycle universitaire. Ses programmes

de formation professionnelle en art dramatique adoptent la structure des programmes des grandes écoles où tous les cours sont obligatoires, de l'entrée à la diplomation. D'une année à l'autre, il accueille environ 75 élèves en art dramatique et 830 élèves en musique en plus d'offrir un encadrement pédagogique en musique à plus de 400 élèves externes.

À la différence des autres établissements d'enseignement d'ordres collégial et universitaire, qui sont financés en fonction du nombre de leurs étudiants, le Conservatoire est financé à même les crédits du ministère chargé de la Culture, à partir d'une enveloppe budgétaire annuelle globale qui détermine et limite sa capacité d'accueil. C'est pourquoi ses élèves y sont admis uniquement au mérite après avoir réussi une audition.

Prestigieuse institution de formation professionnelle en arts de la scène, le Conservatoire contribue activement au développement de la culture au Québec. Son rayonnement à l'étranger ainsi que celui de ses professeurs, de ses diplômés et de ses élèves témoignent de l'excellence et de la pertinence de la formation artistique qui y est offerte.



Photo : Louise Leblanc

Marjorie Bourque, demi-finaliste à l'émission de télé *Virtuose*, diffusée à Radio-Canada, fait partie de l'Orchestre symphonique du Conservatoire de musique de Québec depuis quelque temps déjà, où elle occupe parfois le poste de violon solo, d'assistant-solo et de chef des violons. Actuellement, elle étudie au Conservatoire avec Darren Lowe.



Photo : François Goupil

Le chef d'orchestre Yannick Nézet-Séguin a étudié le piano, la direction, la composition et la musique de chambre au Conservatoire de musique de Montréal. En 2020-2021, il succédera à James Levine et deviendra le troisième Directeur musical du Metropolitan Opera (New York), tout en poursuivant son engagement auprès de l'Orchestre Métropolitain (Montréal) et de l'Orchestre de Philadelphie.



Photo : Mathieu Corriveau

La comédie musicale *L'éveil du printemps*, d'après l'œuvre de Frank Wedekind, un exercice pédagogique présenté du 29 avril au 7 mai 2016 avec les élèves finissants du Conservatoire : Nadine Brière, Gwendoline Côté, José Dufour, Hugo Dulac, Laetitia Isambert, Jérémie L'Espérance, Gabriel Lemire, Jules Powers, Catherine St-Laurent, Frédéric Tremblay et Zoé Tremblay



Photo : Robert Etcheverry



Photo : Elisabeth Delage

Au dernier Gala des Prix Opus, le Quatuor Molinari, ensemble en résidence au Conservatoire de musique de Montréal, remportait les Prix Concert de l'année — Montréal pour *Le quatuor selon Chostakovitch*, Concert de l'année, Musiques moderne, contemporaine et Disque de l'année, Musique moderne, contemporaine pour *Sofia Gubaidoulina : Musique de chambre avec Louise Bessette*. Cette dernière recevait également, le 20 juin 2016, un doctorat *honoris causa* en musique de l'Université Western Ontario. Pianiste reconnue internationalement, Louise Bessette fait carrière depuis 35 ans et enseigne le piano au Conservatoire de musique de Montréal depuis 1996.



Source : simonmartin.ca



Photo : Li Zilian

Simon Martin, compositeur de l'année au 19^e Gala des Prix Opus, a remporté un prix de 10 000 \$ offert par le Conseil des arts et des lettres du Québec. Il a étudié avec Serge Provost, en composition instrumentale, au Conservatoire de musique de Montréal, de 2004 à 2006.

Le pianiste Xiaoyu Liu, élève de Richard Raymond, au Conservatoire de musique de Montréal, a remporté la quatrième place au Concours international de musique de Sendai, au Japon, en juin 2016. Xiaoyu Liu a également obtenu la deuxième place dans la catégorie Prix du public.



Photo : Agence Micheline Beaugard

Au Concours de musique du Canada Canimex 2016, Philippe Prud'homme, piano, a remporté le Grand Prix chez les 19 à 30 ans, avec une note de 97 %. Il est diplômé du Conservatoire de musique de Montréal et il a étudié avec Louise Bessette.

GOUVERNANCE

MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

Le projet de loi modernisant la gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a été sanctionné le 21 octobre 2015 et la loi est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016. Cette refonte de la Loi sur le Conservatoire (RLRQ, c. C-62.1) modifiait la composition du conseil d'administration, le mode de nomination des membres indépendants ainsi que le nombre maximal d'administrateurs qui passait de 21 à 17. Le premier tableau détaille la composition du conseil d'administration jusqu'au 31 mars 2016; le second dresse la liste des administrateurs nommés, élus et d'office en vertu de la refonte de la loi.

CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VERTU DE LA LOI SUR LE CONSERVATOIRE EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 MARS 2016

MEMBRES NOMMÉS PAR LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS		
Marie-France Maheu	nommée le 27 octobre 2014 fin de mandat le 26 octobre 2017 présidente du comité de gouvernance et d'éthique membre d'office du comité de vérification	retraîtée présidente du conseil d'administration, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et Cégep de Rimouski
Sébastien Dhavernas	nommé le 10 novembre 2011 fin de mandat le 9 novembre 2014 nommé au comité de gouvernance et d'éthique le 25 mai 2012 fin de mandat à titre de vice-président le 31 mars 2016	vice-président, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec artiste multidisciplinaire, gestionnaire d'entreprises culturelles, formateur
Louis Babin	nommé le 20 février 2014 fin de mandat le 19 février 2017 nommé au comité de gouvernance et d'éthique le 16 janvier 2015	compositeur, arrangeur et orchestrateur
Denis Bernard	nommé le 20 février 2014 démission le 7 décembre 2015	comédien, metteur en scène, directeur artistique et général, Théâtre La Manufacture
Marie Gignac	nommée le 20 février 2014 fin de mandat le 19 février 2017	directrice artistique, Carrefour international de théâtre, comédienne et metteure en scène administratrice, Carrefour international de théâtre
Vincent Tanguay	nommé le 20 février 2014 fin de mandat le 19 février 2017 nommé au comité de gouvernance et d'éthique le 16 janvier 2015 nommé au comité de vérification le 19 septembre 2014	collaborateur associé, Centre francophone d'informatisation des organisations administrateur, Télé-Université

MEMBRES NOMMÉS PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		
Jacinthe Harbec	nommée le 16 mars 2007 fin de mandat le 17 mai 2013	professeur titulaire, École de musique, Université de Sherbrooke
Gaétan St-Laurent	nommé le 23 septembre 2015 fin de mandat le 22 septembre 2018	enseignant spécialiste et personne- ressource en musique, Commission scolaire des Phares président, Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec

MEMBRES D'OFFICE		
Marc Lalonde	nommé le 23 octobre 2015 fin de mandat le 22 octobre 2020	directeur général, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec administrateur et secrétaire, Tohu, la Cité des arts du cirque
Danielle Dubé	nommée le 10 octobre 2014 fin de mandat le 11 septembre 2015	directrice générale par intérim, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Régis Rousseau	nommé le 12 septembre 2015 fin de mandat le 22 octobre 2015	directeur général par intérim et directeur des études, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec administrateur, Conseil des arts et des lettres du Québec et Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec

MEMBRES ÉLUS PAR LEURS PAIRS		
Louis Dallaire	élu le 12 février 2013 fin de mandat le 11 février 2015	directeur, Conservatoire de musique de Québec
Jean St-Jules	élu le 12 février 2013 fin de mandat le 11 février 2015	directeur, Conservatoire de musique de Val-d’Or
Marlene Finn	élue le 14 septembre 2015 fin de mandat le 13 septembre 2017	professeure, Conservatoire de musique de Gatineau
René Champigny	élu le 22 novembre 2012 fin de mandat le 25 mai 2013	professeur, Conservatoire de musique de Québec
Michel Nadeau	élu le 30 avril 2011 fin de mandat le 25 mai 2013	professeur, Conservatoire d’art dramatique de Québec
Étienne Chénard	élu le 26 septembre 2015 fin de mandat le 25 septembre 2016	élève, Conservatoire de musique de Québec président, Fédération des associations d’élèves du Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec
Charles Voyer	élu le 26 septembre 2015 fin de mandat le 31 mars 2016	élève, Conservatoire d’art dramatique de Montréal
Ludovik Lesage-Hinse	élu le 14 septembre 2014 fin de mandat le 25 septembre 2015	élève, Conservatoire de musique de Trois-Rivières président, Fédération des associations d’élèves du Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec
Philippe Gougeon	élu le 3 octobre 2014 fin de mandat le 25 septembre 2015	élève, Conservatoire d’art dramatique de Montréal

CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VERTU DE LA LOI SUR LE CONSERVATOIRE EN VIGUEUR DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2016

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (MEMBRES INDÉPENDANTS)		
Marie-France Maheu	nommée le 29 juin 2016 fin de mandat le 28 juin 2021 membre d’office du comité de gouvernance et d’éthique et du comité de vérification présidente du comité gouvernance et d’éthique	retraîtée présidente du conseil d’administration du Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec
Louis Babin	nommé le 29 juin 2016 fin de mandat le 28 juin 2020 nommé au comité de gouvernance et d’éthique le 25 août 2016	compositeur, arrangeur et orchestrateur
Sébastien Dhavernas	nommé le 29 juin 2016 fin de mandat le 28 juin 2020 nommé au comité de gouvernance et d’éthique le 25 août 2016	artiste multidisciplinaire, gestionnaire d’entreprises culturelles, formateur
Jocelyne Faucher	nommée le 29 juin 2016 fin de mandat le 28 juin 2020	secrétaire générale, vice-rectrice aux relations internationales, vice-rectrice à la vie étudiante, professeure titulaire, Université de Sherbrooke
Marie Gignac	nommée le 29 juin 2016 fin de mandat le 28 juin 2020	directrice artistique, Carrefour international de théâtre comédienne et metteure en scène administratrice, Carrefour international de théâtre
Prudence Hannis	nommée le 29 juin 2016 fin de mandat le 28 juin 2020 nommée au comité des ressources humaines le 25 août 2016	directrice associée, Conseil en éducation des Premières Nations/ Institut Kiuna
Annie Pagé	nommée le 29 juin 2016 fin de mandat le 28 juin 2020 nommée au comité des ressources humaines le 25 août 2016	directrice des affaires juridiques, Ville de Shawinigan administratrice, Université du Québec à Trois-Rivières
Gaétan St-Laurent	nommé le 29 juin 2016 fin de mandat le 28 juin 2020 nommé au comité des ressources humaines le 25 août 2016	enseignant spécialiste et personne-ressource en musique, Commission scolaire des Phares président, Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (MEMBRES INDÉPENDANTS, SUITE)		
Vincent Tanguay	nommé le 29 juin 2016 fin de mandat le 28 juin 2020 nommé au comité de gouvernance et d’éthique le 25 août 2016 nommé au comité de vérification le 25 août 2016 président du comité de vérification	collaborateur associé, Centre francophone d’informatisation des organisations administrateur, Télé-Université
Marjolaine Viel	nommée le 29 juin 2016 fin de mandat le 28 juin 2020 nommée au comité de vérification le 25 août 2016	vice-rectrice aux ressources humaines et à l’administration, Université du Québec à Rimouski administratrice, Université du Québec à Rimouski, Chambre de commerce et de l’industrie Rimouski-Neigette, Cégep de La Pocatière, Centre interdisciplinaire de cartographie des océans membre, Comité de retraite et comité exécutif, Régime de retraite de l’Université du Québec
MEMBRES D’OFFICE		
Marc Lalonde	nommé le 23 octobre 2015 fin de mandat le 22 octobre 2020	directeur général, Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec administrateur et secrétaire, Tohu, la Cité des arts du cirque
Régis Rousseau	nommé le 21 juillet 2014 fin de mandat le 20 juillet 2019	directeur des études, Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec administrateur, Conseil des arts et des lettres de Québec et Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec

MEMBRES ÉLUS PAR LEURS PAIRS		
Jean St-Jules	réélu le 1 ^{er} avril 2016 fin de mandat le 31 mars 2020	directeur, Conservatoire de musique de Val-d’Or
Benoit Dagenais	élu le 1 ^{er} avril 2016 fin de mandat le 31 mars 2020	directeur, Conservatoire d’art dramatique de Montréal
Marlene Finn	élue le 1 ^{er} avril 2016 fin de mandat le 31 mars 2018 nommée au comité des ressources humaines le 25 août 2016	professeure, Conservatoire de musique de Gatineau
Poste vacant		professeur, Conservatoire d’art dramatique
Étienne Chénard	élu le 26 septembre 2015 fin de mandat le 25 septembre 2016	élève, Conservatoire de musique de Québec président, Fédération des associations d’élèves du Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec

Le **conseil d’administration** détermine les orientations du Conservatoire, approuve ses plans stratégiques, les plans d’action annuels qui en découlent, ainsi que les rapports annuels d’activités. Il recommande au ministre de la Culture et des Communications l’adoption des prévisions budgétaires et des états financiers. Il adopte les profils de compétence et d’expérience requis pour la nomination des membres du conseil d’administration et ceux recommandés pour les postes de directeur général et de directeur des études, de même que les règlements et politiques qui encadrent les divers secteurs d’activités de l’institution, y inclus le conseil d’administration, les commissions des études et les conseils d’orientation. Enfin, le conseil établit par règlement les régimes pédagogiques applicables à l’enseignement de la musique et de l’art dramatique qui régissent notamment l’admission des élèves, les programmes d’études, l’évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Le conseil d’administration forme des comités statutaires, des comités consultatifs ou des comités spéciaux et il détermine leur composition et leur mandat.

En vertu du Règlement sur le comité de gouvernance et d’éthique du Conservatoire, le **comité de gouvernance et d’éthique** est formé de quatre membres du conseil d’administration nommés par le gouvernement du Québec sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications, dont la présidente du conseil d’administration. En plus de procéder à l’appréciation du rendement et de la performance du directeur général et d’en communiquer les résultats au conseil d’administration, il a entre autres pour fonctions d’élaborer :

- des règles de gouvernance et un code d’éthique pour la conduite des affaires du Conservatoire;
- un code d’éthique applicable aux membres du conseil d’administration, aux directeurs ainsi qu’aux autres employés du Conservatoire;
- des profils de compétence et d’expérience pour la nomination des membres du conseil d’administration, à l’exception du président du conseil et du directeur général;
- des critères d’évaluation du fonctionnement du conseil d’administration;
- des règles de fonctionnement du conseil d’administration et de ses comités;
- une proposition au conseil d’administration au sujet de la démarche d’appréciation du rendement et de la performance du directeur général;
- une procédure d’appréciation du rendement et de la performance du directeur général et d’en communiquer les résultats au conseil d’administration.

Le **comité de vérification** était formé de deux membres du conseil d'administration nommés par le gouvernement du Québec sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications, dont la présidente du conseil d'administration. Ce comité a pour fonctions :

- d'approuver le plan annuel de vérification interne du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources du Conservatoire soit mis en place et d'en faire le suivi;
- de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place;
- de réviser toute activité portée à son attention susceptible de nuire à la situation financière du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un processus de gestion des risques soit mis en place;
- d'examiner les états financiers avec le vérificateur général et le vérificateur externe et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Le **comité des ressources humaines** doit être formé de quatre membres du conseil d'administration dont trois sont nommés par le gouvernement du Québec sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications. Ce comité a pour fonctions :

- d'élaborer et de réviser les politiques des ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération;
- d'élaborer et de proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du directeur général;
- d'élaborer et de proposer les critères d'évaluation du directeur général, et les conditions de la rémunération de celui-ci;
- de participer à la sélection des dirigeants;
- d'élaborer un programme de planification de la relève des dirigeants et d'en surveiller l'application;
- d'examiner une proposition de nomination des dirigeants autres que le directeur général;
- de s'assurer que l'organisation dispose des ressources humaines adéquates pour réaliser son mandat;
- de s'assurer d'un bon climat de travail et de relations de travail harmonieuses au sein de l'organisation.

En vertu de la refonte de la Loi sur le Conservatoire, le comité des ressources humaines a été institué à la fin de l'année 2015-2016, mais ses membres n'ont été nommés qu'après la fin de l'exercice.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Conservatoire s'est réuni à cinq reprises et a tenu un vote virtuel durant l'année 2015-2016. À l'occasion de ses séances, il a :

- nommé un directeur général par intérim dans l'attente de l'entrée en fonction d'un directeur général;
- reçu les rapports sur l'avancement des travaux à l'égard du projet de loi no 48, Loi modernisant la gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec;
- reçu les rapports concernant les négociations d'ententes collectives;
- reçu le rapport du comité de sélection à l'égard de la nomination d'un directeur général;
- procédé à la nomination d'un directeur général selon la recommandation du comité de sélection;
- été informé des projets de la Fondation du Conservatoire;
- approuvé le plan de continuité du Conservatoire;
- reçu les rapports du directeur des études;
- reçu les comptes rendus de la commission des études en musique;
- adopté les recommandations de sanction des études collégiales;
- adopté les états financiers audités 2014-2015 du Conservatoire à la recommandation du comité de vérification;
- confirmé les mandats de deux administrateurs représentants des élèves;
- adopté les profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration et de ses comités à la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;
- reçu le rapport d'assiduité 2014-2015 des administrateurs;
- reçu les rapports du directeur général sur le suivi des projets et des opérations;
- adopté, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, les amendements aux règlements sur :
 - la régie interne;
 - le comité de vérification;
 - le comité de gouvernance et d'éthique;
 - les modalités d'élection des directeurs d'établissements au conseil d'administration;
 - les modalités d'élection des enseignants du Conservatoire au conseil d'administration;
 - la commission des études en musique du Conservatoire;
 - la commission des études en art dramatique du Conservatoire;
 - les conseils d'orientation du Conservatoire;
- adopté, à la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, les lignes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;
- adopté, sur la recommandation du comité de vérification, le budget 2015-2016 révisé du Conservatoire, au 12 février 2016;
- adopté l'organigramme 2015-2016 du Conservatoire, au 12 février 2016;
- adopté, à la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le règlement sur le comité des ressources humaines du Conservatoire;
- adopté le plan de développement durable 2015-2020;
- adopté le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2017;
- adopté la procédure d'appréciation du rendement du directeur général.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité est formé de deux membres indépendants, sur une possibilité de trois membres, dont la présidente du conseil d'administration qui, en vertu du Règlement sur le comité de vérification, est membre d'office. Le comité est composé de :

- Vincent Tanguay, président du comité;
- Marie-France Maheu, présidente du conseil d'administration.

MANDATS

À l'exception de la présidente, le mandat des membres du comité est d'une durée de trois ans, renouvelable consécutivement une fois.

Vincent Tanguay a été nommé au comité le 19 septembre 2014 et en a été désigné président le 4 novembre 2014.

TRAVAUX DU COMITÉ

Le comité de vérification du Conservatoire a tenu quatre séances et un vote virtuel au cours de l'année 2015-2016 durant lesquels il a :

- examiné le plan d'audit 2014-2015 du Vérificateur général du Québec;
- examiné le calendrier de production du Rapport annuel d'activités 2014-2015;
- examiné le rapport d'audit du Vérificateur général du Québec;
- recommandé au conseil d'administration les états financiers 2014-2015 du Vérificateur général du Québec;
- examiné le budget révisé du Conservatoire 2015-2016;
- examiné le scénario de redressement financier du Conservatoire, en vue de l'élaboration du plan d'action, en regard de la conformité à l'article 57 de la Loi sur le Conservatoire;
- tenu à huis clos une discussion avec le Vérificateur général du Québec sur des sujets ayant trait à la gestion des finances, des contrats et des technologies de l'information.

Le président du comité a fait rapport des travaux du comité au conseil d'administration à l'occasion des séances tenues les 18 septembre 2015, 12 février et 24 mars 2016. Les états financiers vérifiés ont été adoptés par le conseil d'administration en séance extraordinaire le 6 novembre 2015.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

COMPOSITION

Le comité est formé de quatre membres indépendants dont la présidente du conseil d'administration qui, en vertu du Règlement sur le comité de gouvernance et d'éthique est membre d'office du comité. Le comité est composé de :

- Marie-France Maheu, présidente du comité
- Louis Babin
- Sébastien Dhavernas
- Vincent Tanguay

MANDATS

À l'exception de la présidente, le mandat des membres du comité est d'une durée de trois ans, renouvelable consécutivement une fois.

Louis Babin et Vincent Tanguay ont été nommés pour un premier mandat le 16 janvier 2015. Sébastien Dhavernas a été nommé pour un premier mandat le 25 mai 2012. Le mandat de ce dernier s'est poursuivi sans renouvellement dans la foulée des travaux qui ont précédé et suivi la crise de l'automne 2014.

TRAVAUX DU COMITÉ

Le comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire a tenu sept séances et un vote virtuel au cours de l'année 2015-2016, durant lesquels il a :

- élaboré les profils de compétences des membres du conseil d'administration et de ses comités;
- examiné le rapport d'assiduité des membres du conseil d'administration en 2014-2015;
- amendé et recommandé au conseil d'administration les règlements sur :
 - les modalités d'élection des membres internes (directeurs et professeurs);
 - le comité de gouvernance et d'éthique;
 - la régie interne;
 - les conseils d'orientation du Conservatoire;
 - la commission des études en musique;
 - la commission des études en art dramatique;
- établi le mandat du comité des ressources humaines;
- recommandé au conseil d'administration le règlement sur le comité des ressources humaines;
- établi son calendrier de travail pour l'année 2016;
- assuré le suivi du plan de conformité du Conservatoire;
- recommandé la dotation de deux postes :
 - direction des communications;
 - direction du Conservatoire d'art dramatique de Québec;
- examiné le profil de candidature pour le recrutement au poste de direction des services administratifs à des fins de recommandation au conseil d'administration;
- recommandé une ligne de conduite de la gestion des processus contractuels;
- examiné les projets d'ordre du jour du conseil d'administration;
- recommandé au conseil d'administration :
 - le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2017;
 - le plan d'action de développement durable 2015-2020;
- recommandé au conseil d'administration une procédure d'appréciation du rendement du directeur général;
- échangé à huis clos avec le directeur général sur l'appréciation de son rendement;
- examiné le plan d'action 2016-2017 du Conservatoire;
- examiné les règles sur le remboursement des dépenses des administrateurs du Conservatoire;
- discuté d'un projet de formation des administrateurs du Conservatoire;
- échangé sur l'invitation d'un membre de la Fondation du Conservatoire aux séances du conseil d'administration du Conservatoire;
- échangé sur le projet de calendrier des séances du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2016-2017.

La présidente du comité a fait rapport à l'égard des travaux du comité au conseil d'administration à l'occasion des séances tenues les 18 septembre et 4 décembre 2015, 12 février et 24 mars 2016.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

En date du 30 juin 2016, le conseil d'administration du Conservatoire ne s'étant pas réuni depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi sur le Conservatoire, le comité des ressources humaines n'avait pas encore été constitué.



Les élèves finissants en Jeu du Conservatoire d'art dramatique de Montréal présentaient la pièce *Stéphane et les voisins*, du 22 au 30 janvier 2016. La pièce était un collage de larges extraits des pièces *Appelez-moi Stéphane*, de Louis Saia et *Les voisins*, de Claude Meunier, dans une mise en scène de Normand Chouinard.

Photo : Mathieu Corriveau

RAPPORT D'ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS

RAPPORT D'ASSIDUITÉ DES MEMBRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS I 2015-2016			
	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification
Marie-France Maheu, présidente	5 / 5	7 / 7	4 / 4
Louis Babin	4 / 5	5 / 7	
Denis Bernard	0 / 3		
René Champigny	3 / 5		
Étienne Chénard	4 / 4		
Benoit Dagenais	0 / 0		
Louis Dallaire	5 / 5		
Sébastien Dhavernas	3 / 5	6 / 7	
Danielle Dubé	0 / 0		
Jocelyne Faucher	0 / 0		
Marlene Finn	5 / 5		
Marie Gignac	4 / 5		
Philippe Gougeon	1 / 1		
Prudence Hannis	0 / 0		
Jacinthe Harbec	3 / 5		
Marc Lalonde	4 / 4		
Ludovik Lesage-Hinse	0 / 1		
Michel Nadeau	3 / 5		
Annie Pagé	0 / 0		
Régis Rousseau	1 / 1		
Jean St-Jules	5 / 5		
Gaétan St-Laurent	2 / 4		
Vincent Tanguay	5 / 5	7 / 7	4 / 4
Marjolaine Viel	0 / 0		
Charles Voyer	0 / 4		

RENSEIGNEMENTS À L'ÉGARD DE LA RÉMUNÉRATION

Rémunération et avantages des administrateurs

Dans le cadre de leurs fonctions, les membres du conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ne reçoivent aucune rémunération, ni avantage, mais ont cependant droit au remboursement de leurs dépenses.

Honoraires payés à l'auditeur externe

Aucun honoraire n'est versé à l'auditeur externe du Conservatoire. En vertu de l'article 60 de sa Loi sur le Conservatoire (ch. C-62.1), l'auditeur externe est le Vérificateur général du Québec.

Rémunération des cinq dirigeants les mieux rétribués

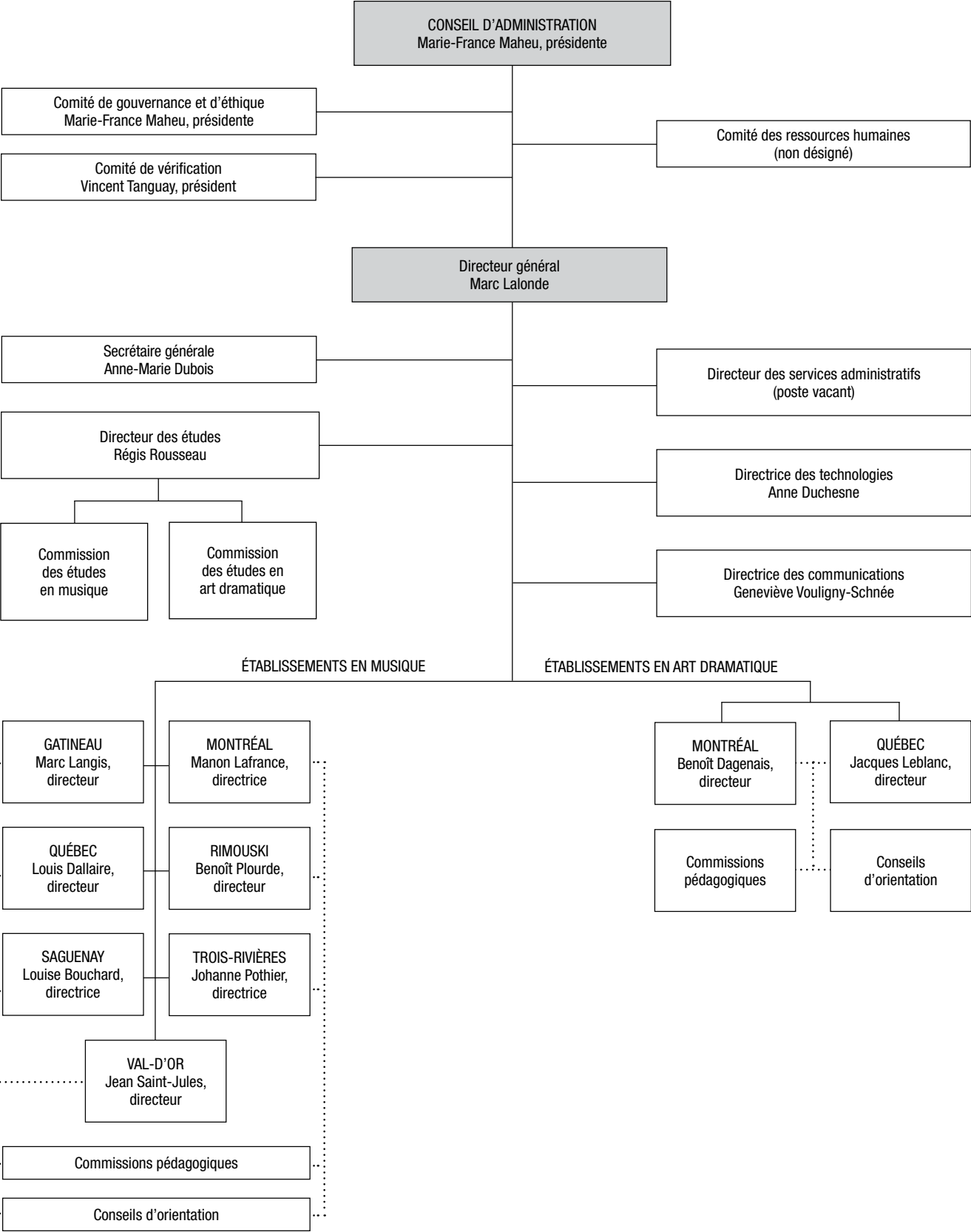
	RÉMUNÉRATION TOTALE ¹
Directrice du Conservatoire de musique de Montréal	115 592 \$
Directeur général	113 594 \$
Directeur des études	108 326 \$
Directeur des services administratifs	103 279 \$
Directeur du Conservatoire de musique de Rimouski	103 279 \$
Directeur du Conservatoire de musique de Val-d'Or	103 279 \$
Directeur de Conservatoire de musique de Québec	103 279 \$

¹ La rémunération totale présentée est celle de l'année 2015-2016 et constitue le salaire de base. Aucun boni n'a été versé durant cette période. Pour le directeur général, la rémunération présentée comprend le salaire de base depuis son embauche, le 23 octobre 2015, ainsi qu'une allocation de logement.

Ces hauts dirigeants bénéficient de l'assurance collective SSQ. Ce régime d'assurance collective assure les protections du régime pour le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux des primes applicables sont déterminés par l'assureur et reflètent des taux de primes à la charge de l'employé et des taux de primes assumés par l'employeur. Quant à l'assurance salaire de longue durée et complémentaire d'assurance salaire de longue durée, le pourcentage est déterminé annuellement par l'assureur.

ORGANIGRAMME

au 30 juin 2016



FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE | PROGRAMMES RÉGULIERS

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Préparatoire	85	72	93	47	36	41	50	424
Collégial	13	46	24	68*	9	16	10	186
1 ^{er} cycle universitaire	10	82	45	7	6	13	3	166
2 ^e cycle universitaire	1	42	19	0	1	1	0	64
Stage de perfectionnement	0	6	1	0	0	0	0	7
Total	109	248	182	122	52	71	63	847

* Incluant 49 élèves inscrits au programme de DEC préuniversitaire Musique Jazz-pop du Cégep de Rimouski auxquels le Conservatoire de musique de Rimouski offre la formation spécifique.

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Jeu (1 ^{er} cycle universitaire)	34	35	69
Scénographie (1 ^{er} cycle universitaire)	S/O	12	12
Mise en scène et création (2 ^e cycle universitaire)	S/O	1	1
Total	34	48	82

EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE | PROGRAMMES D'ENCADREMENT

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Préconservatoire	0	49	31	11	0	9	7	107
Programmes externes	61	1	1	164	5	48	14	294
Total	61	50	32	175	5	57	21	401

EFFECTIF ÉTUDIANT EN ART DRAMATIQUE | FORMATION CONTINUE

ART DRAMATIQUE	CADM
Diction	8
Jeu théâtral	8
Technique du jeu au cinéma et à la télévision	10
Voix et micro	8
Total	34

CMG : Conservatoire de musique de Gatineau
CMM : Conservatoire de musique de Montréal
CMQ : Conservatoire de musique de Québec
CMR : Conservatoire de musique de Rimouski
CMS : Conservatoire de musique de Saguenay
CMTR : Conservatoire de musique de Trois-Rivières
CMVD : Conservatoire de musique de Val-d'Or

CADM : Conservatoire d'art dramatique de Montréal
CADQ : Conservatoire d'art dramatique de Québec

SANCTION DES ÉTUDES EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE I PROGRAMMES RÉGULIERS

MUSIQUE DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES ET GRADES UNIVERSITAIRES	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Diplôme d'études collégiales en musique (DEC)	3	19	9	18*	2	6	2	59
Baccalauréat en musique (B. Mus.)	0	16	12	2	0	2	0	32
Maîtrise en musique (M. Mus.)	0	10	5	0	0	2	0	17
Total	3	45	26	20	2	10	2	108

* Incluant 13 diplômés du programme de DEC préuniversitaire Musique Jazz-pop du Cégep de Rimouski

MUSIQUE AUTRES DIPLÔMES ET CERTIFICATS	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Certificat d'études préparatoires	11	16	7	15	2	4	5	60
Certificat d'études collégiales	4	14	8	4	1	7	2	40
Certificat et diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire	0	1	2	0	0	1	0	4
Certificat et diplôme de 2 ^e cycle universitaire	0	7	2	0	0	0	0	9
Certificat de stage de perfectionnement en musique	0	6	1	0	0	0	0	7
Total	15	44	20	19	3	12	7	120

PRIX AUX CONCOURS DE SORTIE (2 ^e CYCLE UNIVERSITAIRE)	
Conservatoire de musique de Gatineau	2 prix
Conservatoire de musique de Montréal	18 prix dont 12 avec distinction et 2 avec grande distinction
Conservatoire de musique de Québec	9 prix dont 5 avec distinction
Conservatoire de musique de Trois-Rivières	1 prix avec distinction
Total	30 prix dont 18 avec distinction et 2 avec grande distinction

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire			
Jeu	11	12	23
Scénographie	S/O	4	4
Diplôme de 2 ^e cycle universitaire			
Mise en scène et création	S/O	0	0
Total	11	16	27



Photo : Yvan Couillard

Le pianiste Philippe Gagné a remporté le Grand Prix chez les 15 à 18 ans au Concours de musique du Canada Canimex 2016, avec la meilleure note accordée, tous instruments confondus, soit 98 %. Philippe étudie présentement avec Sœur Pauline Charron, au Conservatoire de musique de Rimouski.

LISTE DES DIPLÔMÉS ET DES LAURÉATS D'UN PRIX DU CONSERVATOIRE

DIPLÔMÉS EN ART DRAMATIQUE

Jeu
Olivier Arteau-Gauthier | CADQ
Ariane Bellavance-Fafard | CADQ
David Biron | CADQ
Nadine Brière | CADM
Gwendoline Côté | CADM
Jean-Philippe Côté | CADQ
Joëlle Déry | CADQ
Pierre-Luc Désilets | CADQ
José Dufour | CADM
Hugo Dulac Lemelin | CADM
Gabrielle Ferron | CADQ
Maximilien-Jules Gagnier-Powers | CADM
Lauren Hartley | CADQ
Laetitia Isambert-Denis | CADM
Stéphanie Jolicoeur | CADQ
Gabriel Lemire | CADM
Jérémie L'Espérance | CADM
Nathalie Séguin | CADQ
Dayne Simard | CADQ
Steven Lee St-Amand Potvin | CADQ
Catherine St-Laurent | CADM
Frédéric Tremblay | CADM
Zoé Tremblay | CADM

Scénographie
Pier-Olivier Cauchon | CADQ
Magali Delorme | CADQ
Claudelle Houde-Labrecque | CADQ
David Mendoza | CADQ

CADM : Conservatoire d'art dramatique de Montréal
CADQ : Conservatoire d'art dramatique de Québec



Photo : Maxime Côté

Catherine St-Laurent, diplômée 2016 en Jeu du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, a obtenu un rôle au cinéma dans le film *Bon cop, bad Cop 2*. On la verra aux côtés des actrices Lucie Laurier et Sarah-Jeanne Labrosse, qui reviennent à l'écran pour jouer les rôles de l'ex-conjointe et de la fille de David Bouchard.

Détails du grand portrait, la version française de la pièce *Scenes from the big picture*, de l'auteur Owen McCafferty, était présentée par les élèves finissants en Jeu et en Scénographie du Conservatoire d'art dramatique de Québec, du 13 au 20 décembre 2015, dans une mise en scène de Marie-Josée Bastien.



Photo : Vincent Champoux

LAURÉATS D’UN PRIX EN MUSIQUE

Prix avec grande distinction

Charles Richard-Hamelin | piano | CMM
Magali Simard | chant | CMM

Prix avec distinction

Dominique Beauséjour-Ostiguy | musique de chambre | CMM
Hugo Berreni | violon | CMM
Laurie Blanchet | clarinette | CMQ
Corine Chartré Lefebvre | cor | CMM
Etienne Chénard | alto | CMQ
Simon Chioini | composition électroacoustique | CMM
Rosemarie Duval Laplante | piano | CMQ
Fabrice Godin | trombone | CMM
Jonathan Goulet | composition | CMM
Maxime Grenier | piano | CMM
Line Katcho | composition électroacoustique | CMM
Erinne-Colleen Laurin | chant | CMM
Ludovik Lesage-Hinse | clarinette | CMTR
Marie-Pier Martel-Harvey | clarinette | CMQ
Lysandre Ménard | musique de chambre | CMM
Philippe Moreau | guitare | CMQ
Fannie Payette Cossette | trompette | CMM
Charles-Philippe Tremblay-Bégin | composition | CMM

Prix

Laurie Blanchet | musique de chambre | CMQ
Hubert Brizard | violon | CMM
Emile Couture | composition | CMQ
Thierry Jacques-Soudin | direction d’orchestre | CMM
Nicolas Migneault | guitare | CMG
Nicolas Migneault | musique de chambre | CMG
Sherli Marlen Ngalissami | basson | CMM
Charlotte Paradis | musique de chambre | CMQ
Elise Poulin | musique de chambre | CMM
Noémi Vachon | alto | CMQ



Photo: Denis Thibault

Aux examens de fin d’année 2015-2016, le guitariste Nicolas Migneault, actuellement élève de Patrick Roux, au Conservatoire de musique de Gatineau et ex-élève du Conservatoire de musique de Rimouski, a remporté deux Prix, soit le Prix en musique de chambre et le Prix en guitare.

DIPLÔMÉS D’ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) EN MUSIQUE

Éléonore Audet | violon | CMR
Elisa-Uashtessiu Bacon | piano | CMS
Alexanne Balthazar | guitare | CMM
Jeanne-Sophie Baron | violon | CMS
Catherine Beaudry | violon | CMVD
Dominique Beauséjour-Ostiguy | violoncelle | CMM
Samuel Blanchette-Gagnon | piano | CMQ
Laurianne Bouchard | alto | CMTR
Hakim Boudaa | piano | CMM
Gaspard Daigle | contrebasse | CMQ
Félix Dallaire | guitare | CMG
Simon Desbiens | violoncelle | CMQ
Elisabeth Deschenaux | violoncelle | CMR
Antoine Dubé | guitare | CMQ
Audréanne Filion | violoncelle | CMM
Cyril Fonseca | tuba | CMM
Louis-Philippe Garand | piano | CMTR
Laurence Gaudreau | violoncelle | CMM
Lorraine Gauthier-Giroux | violoncelle | CMM
Alexis Gingras | piano | CMVD
Émile Grou | contrebasse | CMM
Laura Guindon | orgue | CMTR
Julien Hategan | trombone | CMM
Yogane Lacombe | piano | CMM
Kevin Laloche-Morin | guitare | CMM
Rosalie Lane Lépine | chant | CMM
Raphaëlle Laroche Nantel | piano | CMG
Benoit Laurent | violon | CMTR
Justine Lavoie | violon | CMTR
Justine Maillard | clarinette | CMM
Catherine Martel | chant | CMR
Annie Nguyen | violon | CMTR
Anne-Sarah Ouimet-Gauthier | violoncelle | CMM
Linda Pan | violon | CMM
Benoît Paul | violon | CMM
Simon Poirier | cor | CMM
Camille Poirier-Lachance | violon | CMQ
Gabriel Provencher | chant | CMQ
Sarah Robichaud | guitare | CMR
Céline Rosa-Boily | guitare | CMM
Tsukimi Sakamoto-David | trombone | CMG
Roxanne Sicard | violon | CMM
Eléonore Soucy-Giguère | violon | CMQ
Jonathan Dany Thibault | violoncelle | CMR
Sophie Vaillancourt | hautbois | CMQ
Sarah-Eve Vigneault | alto | CMQ

CMG : Conservatoire de musique de Gatineau
CMM : Conservatoire de musique de Montréal
CMQ : Conservatoire de musique de Québec
CMR : Conservatoire de musique de Rimouski
CMS : Conservatoire de musique de Saguenay
CMTR : Conservatoire de musique de Trois-Rivières
CMVD : Conservatoire de musique de Val-d’Or

BACHELIERS EN MUSIQUE (B. MUS.)

Dominique Beauséjour-Ostiguy | violoncelle | CMM
Marie Bégin | violon | CMQ
Bénédicte Bérubé | chant | CMM
Jessica Bongiovanni | piano | CMM
Isabelle Bouchard | violon | CMM
Marianne Couillard Larocque | saxophone | CMQ
Gaspard Daigle | contrebasse | CMQ
Vincent Delorme | alto | CMM
Pascal Demalsy | orgue | CMM
Elisabeth Deschenaux | violoncelle | CMR
Laura Eaton | violon | CMM
Samuel Fradette | trompette | CMR
Maude Fréchette | violon | CMTR
Romain Garnier | violon | CMQ
Dillon Hatcher | alto | CMM
Marjolaine Elsa Horreaux | chant | CMQ
Joshua Iverson | clarinette | CMM
Alexandra Juneau | cor | CMM
Bobby Lajoie | contrebasse | CMQ
Evelyne Larochelle | chant | CMQ
Thomas Le Duc-Moreau | violoncelle | CMM
Benjamin Morency | flûte | CMM
Catherine Paquette | piano | CMTR
Thierry Perron | piano | CMQ
Elise Poulin | hautbois | CMM
Manuel Provençal | chant | CMQ
Sebastian Reale Hernandez | saxophone | CMM
Romain Charles Rocher | violon | CMQ
Jean-Mathieu Royer | trombone | CMM
Mélicsa-Jessie Tremblay | hautbois | CMQ
Noémi Vachon | alto | CMQ
Yi Jia Zhao | piano | CMM



Photo: Louise Leblanc

DIPLÔMÉS DE 1^{ER} CYCLE UNIVERSITAIRE AUTRE QUE LE BACCALAURÉAT

İoan Bastarache | direction d’orchestre | CMTR
Hakim Boudaa | piano | CMM
Romain Garnier | direction d’orchestre | CMQ
Estefania Grimaldi Bernal | chant | CMQ

MAÎTRES EN MUSIQUE (M. MUS.)

Thomas Bégin | guitare | CMM
Laurianne Bellavance | trompette | CMM
Hugo Berreni | violon | CMM
Laurie Blanchet | clarinette | CMQ
Etienne Chénard | alto | CMQ
Paola Curcio-Rizzato | violoncelle | CMQ
Maxime Grenier | piano | CMM
Thierry Jacques-Soudin | direction d’orchestre | CMM
Alice Lane Lépine | cor | CMM
Antoine Laporte | piano | CMM
Caroline Laurent | violon | CMM
Ludovik Lesage-Hinse | clarinette | CMTR
Ludovik Lesage-Hinse | saxophone | CMTR
Marie-Pier Martel-Harvey | clarinette | CMQ
Fannie Payette Cossette | trompette | CMM
Magali Simard | chant | CMM
Antoine Trépanier | basson | CMQ

DIPLÔMÉS DE 2^E CYCLE UNIVERSITAIRE AUTRE QUE LA MAÎTRISE

Noëlle Byer | hautbois | CMM
Simon Chioini | composition électroacoustique | CMM
Benoit Fortier | composition | CMQ
Bruno Laurence Joyal | trombone | CMM
Line Katcho | composition électroacoustique | CMM
Charles Richard-Hamelin | piano | CMM
Jean-Mathieu Royer | trombone | CMM
Charles-Philippe Tremblay-Bégin | composition | CMM
Noémi Vachon | alto | CMQ

CMG : Conservatoire de musique de Gatineau
CMM : Conservatoire de musique de Montréal
CMQ : Conservatoire de musique de Québec
CMR : Conservatoire de musique de Rimouski
CMS : Conservatoire de musique de Saguenay
CMTR : Conservatoire de musique de Trois-Rivières
CMVD : Conservatoire de musique de Val-d’Or

Thomas Roy-Rochette, demi-finaliste à l’émission de télé *Virtuose*, étudie le basson auprès de Richard Gagnon, au Conservatoire de musique de Québec. En parallèle, il poursuit des études collégiales en sciences de la nature au Cégep Limoilou.



Photo : Denis Thibault

Le violoncelliste Daniel Wade, élève d’Anne Contant, au Conservatoire de musique de Gatineau, a remporté la première place, Cordes, catégorie 16 ans, au Concours de musique du Canada Canimex 2016. Avec Stuart Matthews au violon et Yuyang Xie au piano, Daniel Wade fait partie du Trio Neutrino, qui remportait aussi à ce même concours la première place en Musique de chambre, catégorie 17 ans. Les trois sont des élèves actuels ou anciens du Conservatoire de musique de Gatineau. En 2015, le Trio Neutrino a également remporté une médaille d’argent aux finales provinciales de l’Association du Festival de musique de l’Ontario. Le Trio s’est également produit à Vienne, en Autriche, en automne 2015.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

PERSONNEL

Par souci de poursuivre sa mission et de demeurer un haut lieu de la formation artistique, le Conservatoire pouvait compter, au 30 juin 2016, sur 306 employés réguliers et occasionnels au sein de son réseau de 9 établissements d’enseignement répartis dans 7 régions du Québec, ainsi qu’à sa direction générale. Le personnel, animé par la passion et le dévouement pour l’institution, cumule plusieurs années de service et constitue la force du réseau grâce à sa solide expertise. L’organisme a respecté la cible des effectifs qui lui a été attribuée.

CATÉGORIES D’EMPLOIS	POSTES RÉGULIERS	POSTES OCCASIONNELS	TOTAL DES POSTES
Cadres	14	0	14
Professeurs	103	99	202
Professionnels	16	1	17
Personnel de bureau et techniciens	54	2	56
Ouvriers	13	4	17
TOTAL	200	106	306

DOTATION

En 2015-2016, le Conservatoire a pourvu 30 postes par concours pour combler des emplois réguliers et occasionnels afin de pallier les départs d’employés à la retraite ou pour effectuer des remplacements : maladie, maternité, paternité.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

En 2015, le Conservatoire a consacré 145 021 \$ à la formation de son personnel totalisant 2731 heures d’activités de développement, dont la formation sur la gestion documentaire, le développement durable, la sécurité de l’information et l’implantation du nouveau système de paie et GRH I Clara RH-Paie, et ce, dans l’ensemble du réseau.

MAINTIEN DE L’ÉQUITÉ SALARIALE

Les démarches de conciliation entre l’employeur et le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec ont permis de conclure une entente pour le personnel de bureau, technique et ouvrier.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Un seul accident de travail a été déclaré au cours de l’année 2015-2016. Cet accident n’a causé aucune perte de temps travaillé.

PROGRAMME D’ACCÈS À L’ÉGALITÉ

Au cours de l’année 2015-2016, le service des ressources humaines a déposé à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse son rapport d’analyse des effectifs. Les consultations auprès des représentants du personnel du Conservatoire ont également été réalisées. Au 30 juin 2016, le Conservatoire amorçait ses travaux afin d’élaborer un programme d’accès à l’égalité.

PRIMES DE RENDEMENT

Aucune prime de rendement n’a été accordée aux cadres en 2015-2016.

CONTRATS DE SERVICE

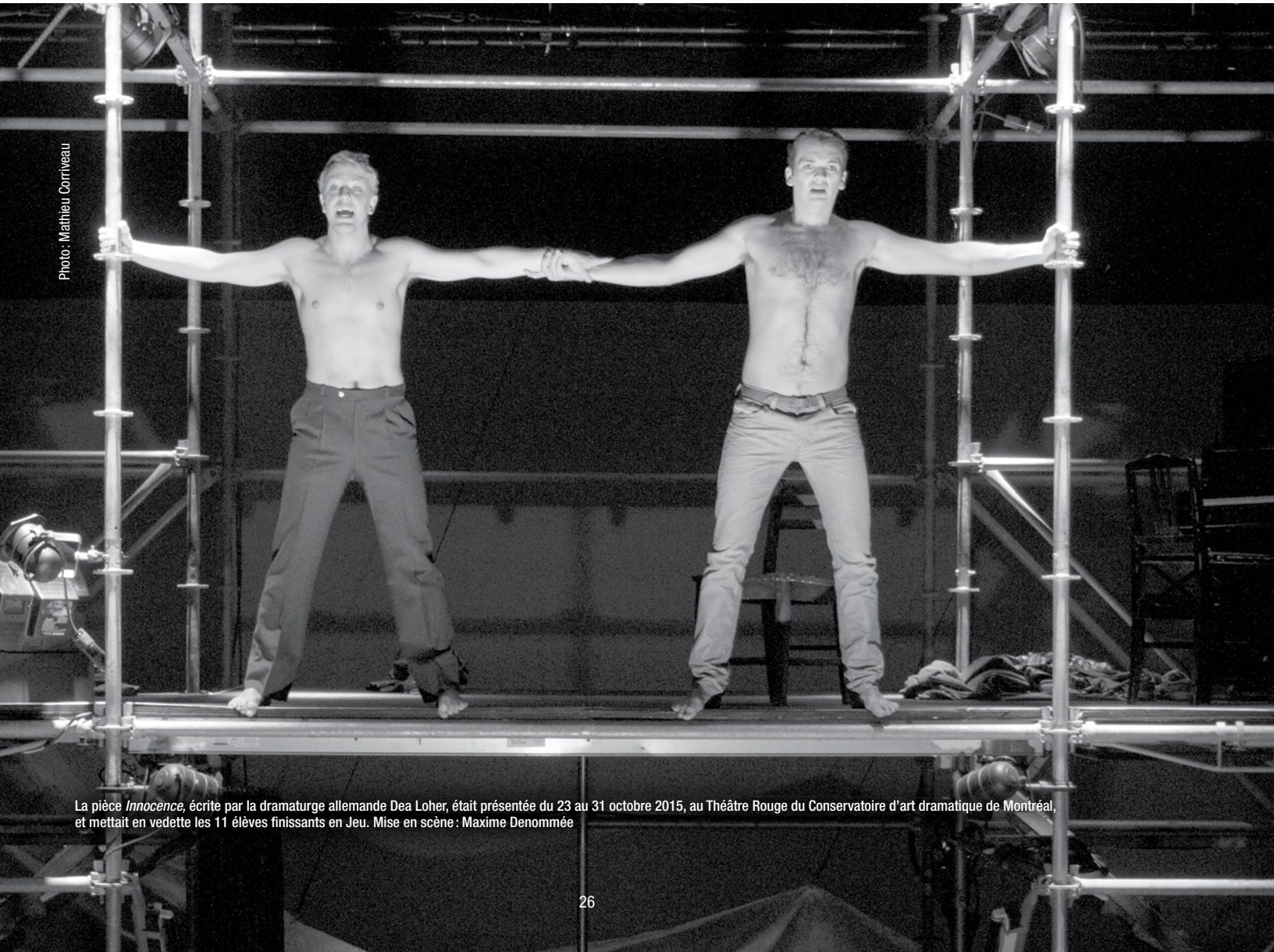
Au total, 7 contrats de service dont le montant est de 25 000 \$ et plus, ont été conclus entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016:

CATÉGORIES D'EMPLOIS	POSTES OCCASIONNELS	TOTAL DES POSTES
Contrats de service avec une personne physique	2	95 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	5	342 361 \$
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICE	7	437 361 \$

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2016
Personnel d'encadrement	21 490	–	21 490	12
Personnel professionnel	26 754	172	26 926	17
Personnel enseignant	197 744	471	198 215	226
Personnel de bureau, technicien et assimilé	97 732	541	98 273	58
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	27 329	317	27 646	22
TOTAL DES HEURES	371 049	1 501	372 550	335
TOTAL EN ETC	203	1	204	

ETC : équivalents temps complet



La pièce *Innocence*, écrite par la dramaturge allemande Dea Loher, était présentée du 23 au 31 octobre 2015, au Théâtre Rouge du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, et mettait en vedette les 11 élèves finissants en Jeu. Mise en scène : Maxime Denommée

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conservatoire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration du Conservatoire surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conservatoire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le directeur général,


Marc Lalonde

La directrice des services administratifs,


Chantal Garon, CPA, CA

Québec, le 3 novembre 2016



RAPPORT DE L’AUDITEUR INDÉPENDANT

À l’Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J’ai effectué l’audit des états financiers ci-joints du Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec, qui comprennent l’état de la situation financière au 30 juin 2016, l’état des résultats et du déficit cumulé, l’état de la variation de la dette nette et l’état des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, ainsi qu’un résumé des principales méthodes comptables et d’autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Responsabilité de l’auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J’ai effectué mon audit selon les normes d’audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l’audit de façon à obtenir l’assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d’anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l’auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs. Dans l’évaluation de ces risques, l’auditeur prend en considération le contrôle interne de l’entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne de l’entité. Un audit comporte également l’appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l’appréciation de la présentation d’ensemble des états financiers.

J’estime que les éléments probants que j’ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d’audit assortie d’une réserve.

Fondement de l’opinion avec réserve

Le Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec n’a pas comptabilisé aux 30 juin 2016 et 2015, à l’état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu’elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l’exercice de son pouvoir habilitant et que le Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec a satisfait aux critères d’admissibilité. Cette dérogation m’a aussi conduit à exprimer une opinion d’audit modifiée sur les états financiers de l’exercice précédent. Par ailleurs, l’article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d’une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l’exercice du Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec et autorisée par le Parlement dans l’année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l’estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers du Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée En dollars	
	2016	2015
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	7 163 181 \$	7 572 027 \$
Subventions reportées du gouvernement du Québec	4 612 027	5 184 408
Dette nette et déficit cumulé	(2 551 154)	(2 387 619)
État des résultats et du déficit cumulé		
Subventions du gouvernement du Québec	163 535	197 543
Excédent annuel (2016) / Déficit annuel (2015)	163 535 \$	(197 543)\$

Opinion avec réserve

À mon avis, à l’exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l’opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec au 30 juin 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d’autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu’à mon avis les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec au 30 juin 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et l’évolution de sa situation financière pour l’exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l’article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu’à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu’au cours de l’exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive du Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec

En vertu de l’article 57 de sa loi constitutive, le Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont il dispose pour l’exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or, les résultats déficitaires cumulés au 30 juin 2016 totalisant 3 448 650 \$ (12 686 809 \$ au 30 juin 2015) témoignent du fait que le Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait. Ainsi, les dispositions de l’article 57 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1) n’ont pas été respectées.

La vérificatrice générale du Québec,

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 3 novembre 2016

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016 Budget	2016 Réal	2015 Réal
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	30 274 150 \$	37 662 491 \$	28 956 274 \$
Droits de scolarité	1 100 000	1 169 607	1 201 529
Intérêts	33 000	32 617	36 456
Autres revenus (note 4)	998 000	1 154 977	1 208 050
	32 405 150	40 019 692	31 402 309
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	16 685 434	16 509 010	17 108 625
Loyers et location	6 576 629	6 517 947	6 702 141
Services professionnels, administratifs et autres	2 061 410	1 756 292	2 129 231
Services d’entretien	189 245	188 035	148 918
Frais de déplacements	319 370	306 036	291 639
Fournitures et approvisionnements	217 120	240 329	219 637
Frais d’intérêts sur emprunts	2 203 612	2 199 307	2 299 060
Frais bancaires	22 500	23 074	27 529
Perte sur disposition d’immobilisations corporelles		2 901	738
Amortissement des immobilisations corporelles	3 129 830	3 038 602	3 123 839
	31 405 150	30 781 533	32 051 357
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL			
	1 000 000 \$	9 238 159	(649 048)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE			
		(12 686 809)	(12 037 761)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE			
		(3 448 650) \$	(12 686 809) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 30 juin 2016

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 531 298 \$	323 039 \$
Créances (note 5)	373 936	333 842
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	5 888 998	4 709 240
	14 794 232	5 366 121
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 7)	700 000	200 000
Charges à payer et frais courus (note 8)	2 455 099	2 480 784
Provision pour vacances (note 9)	1 577 255	1 663 382
Revenus reportés	245 772	230 320
Dû au gouvernement du Québec (note 10)	105 315	105 315
Provision pour congés de maladie (note 9)	5 662 951	5 983 816
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)	47 129	17 148
Dette à long terme (note 12)	43 600 418	46 029 114
	54 393 939	56 709 879
DETTE NETTE		
	(39 599 707)	(51 343 758)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d’avance	71 679	92 996
Immobilisations corporelles (note 13)	36 079 378	38 563 953
	36 151 057	38 656 949
DÉFICIT CUMULÉ		
	(3 448 650) \$	(12 686 809) \$

Obligations contractuelles (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


Marie-France Maheu
Présidente du conseil d’administration


Marc Lalonde
Directeur général

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
de l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	1 000 000 \$	9 238 159 \$	(649 048) \$
Variation due aux immobilisations corporelles :			
Acquisitions		(556 928)	(571 863)
Amortissement	3 129 830	3 038 602	3 123 839
Dispositions		2 901	738
	3 129 830	2 484 575	2 552 714
Variation due aux charges payées d’avance :			
Acquisitions		(180 222)	(199 740)
Utilisation		201 539	181 437
		21 317	(18 303)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	4 129 830	11 744 051	1 885 363
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(51 343 758)	(53 229 121)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		(39 599 707) \$	(51 343 758) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Déficit) annuel	9 238 159 \$	(649 048) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(45 019)	(7 852)
Perte sur disposition d’immobilisations corporelles	2 901	738
Dons reçus en immobilisations corporelles	(37 000)	(103 640)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 038 602	3 123 839
Ajustement de la dette à long terme au taux effectif	5 722	5 206
	12 203 365	2 369 243
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement :		
Créances	(40 094)	(2 888)
Charges payées d’avance	21 317	(18 303)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(1 179 758)	(1 209 058)
Charges à payer et frais courus	(121 676)	738 751
Subventions reportées du gouvernement du Québec	75 000	25 000
Revenus reportés	15 452	(17 124)
Provision pour vacances	(86 127)	(87 102)
Provision pour congés de maladie	(320 865)	482 788
	(1 636 751)	(87 936)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	10 566 614	2 281 307
ACTIVITÉS D’INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d’immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d’investissement en immobilisations	(423 937)	(461 607)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts bancaires	500 000	519 600
Remboursement des emprunts bancaires	–	(789 600)
Remboursement sur le dû au gouvernement du Québec	–	(148 482)
Nouvelle dette à long terme	–	789 600
Remboursement de la dette à long terme	(2 434 418)	(2 270 502)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 934 418)	(1 899 384)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	8 208 259	(79 684)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	323 039	402 723
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 14)	8 531 298	323 039
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	2 031 298	323 039
Placements - marché monétaire, au taux de 0,75 %, échéant le 4 juillet 2016.	6 500 000	–
	8 531 298 \$	323 039 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2016

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) a été constitué par la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (RLRQ, chapitre C - 62.1).

Le Conservatoire a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les établissements du Conservatoire ont aussi pour mission de susciter et de favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conservatoire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers du Conservatoire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Conservatoire identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Il n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les créances (sauf les taxes à recevoir) et les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (sauf les avantages sociaux), la provision pour vacances, les montants dus au gouvernement du Québec ainsi que les dettes à long terme (à l'exclusion des obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition) sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

REVENUS

Les subventions du gouvernement du Québec, qui sont des paiements de transfert, sont comptabilisées dans les revenus dans la mesure où elles sont autorisées et que le Conservatoire a satisfait à tous les critères d'admissibilité. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les droits de scolarité sont comptabilisés aux revenus en fonction de la période couverte par ces droits.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Les autres revenus sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PASSIFS

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction du Conservatoire. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Conservatoire estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que le Conservatoire ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Contrats de location

Les contrats de location auxquels le Conservatoire participe à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et inclus dans les immobilisations corporelles et les dettes à long terme. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Conservatoire sont employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Équipement spécialisé	10 et 20 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Améliorations locatives	3 et 5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels et développement informatique	3, 5 et 10 ans
Partitions de musique, volumes	5 et 10 ans

Détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	15 et 25 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conservatoire de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ministère de la Culture et des Communications
Frais de fonctionnement
Subvention relative aux actifs transférés (note 10)
Virement des subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 11)
Intérêts sur emprunts bancaires
Subvention concernant le financement d'immobilisations ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Apparenté sous contrôle commun

4. AUTRES REVENUS

Programme de formation populaire Jazz du Conservatoire de musique de Rimouski
Exercices pédagogiques
Location de salles
Dons reçus en immobilisations
Autres

5. CRÉANCES

Compte à recevoir – Fondation du Conservatoire
Taxes à recevoir
Intérêts à recevoir
Autres (location de salles, droits de scolarité)

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec se détaillent comme suit :

Intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires
Intérêts courus sur la dette à long terme – Fonds de financement
Subvention du ministère de la Culture et des Communications

2016	2015
36 478 704 \$	27 752 818 \$
34 596	148 482
45 019	7 852
4 291	14 154
1 099 881	1 032 968
37 662 491 \$	28 956 274 \$

2016	2015
556 500 \$	589 510 \$
115 768	92 815
341 778	325 895
37 000	103 640
103 931	96 190
1 154 977 \$	1 208 050 \$

2016	2015
11 200 \$	11 506 \$
273 233	229 532
4 525	335
84 978	92 469
373 936 \$	333 842 \$

2016	2015
1 549 \$	2 075 \$
56 713	61 396
5 830 736	4 645 769
5 888 998 \$	4 709 240 \$

7. EMPRUNTS BANCAIRES

En vertu du décret 952-2015 du gouvernement du Québec, daté du 28 octobre 2015, le Conservatoire est autorisé à contracter des emprunts à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 3 396 932 \$ échéant le 31 octobre 2016 (2015 : 3 455 109 \$).

FONCTIONNEMENT

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire par décret à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Conservatoire pour un montant maximum de 1 000 000 \$. Au 30 juin 2016 et 2015, le Conservatoire n'avait pas contracté cet emprunt.

MAINTIEN DES ACTIFS ET MODERNISATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire à contracter les emprunts suivants relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi que pour le projet de modernisation du réseau des bibliothèques :

Maintien des actifs : Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour ces emprunts bancaires, incluant les frais d'emprunt prévus au moment du financement à long terme, s'élève à 2 396 932 \$ (2015 : 2 384 307 \$).

Modernisation du réseau des bibliothèques : Pour l'année 2015-2016, aucun montant n'a été autorisé par le gouvernement du Québec au Conservatoire (2015 : 70 802 \$) pour ce projet. Celui-ci incluait les frais d'emprunts prévus au moment du financement à long terme.

	2016	2015
MAINTIEN DES ACTIFS Marge de crédit remboursable à demande d'un montant de capital maximum de 2 396 932 \$ portant intérêt à taux fixe de 1,17 % (2015 : 1,29 %), échéant le 29 juillet 2016	700 000 \$	200 000 \$
	700 000 \$	200 000 \$

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2016	2015
Traitements	728 139 \$	779 633 \$
Avantages sociaux	392 841	441 391
Fournisseurs	521 484	484 826
Intérêts courus à payer au Fonds de financement	56 713	61 396
Intérêts courus et loyers à payer à la Société québécoise des infrastructures	755 922	713 538
	2 455 099 \$	2 480 784 \$

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Conservatoire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2016, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 %, au 1er janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015), de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, le Conservatoire verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations du Conservatoire, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 295 276 \$ (2015 : 1 152 073 \$). Les obligations du Conservatoire envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

PROVISION POUR VACANCES ET CONGÉS DE MALADIE

	2016		2015	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	1 663 382 \$	5 983 816 \$	1 750 484 \$	5 501 028 \$
Charge de l'exercice	1 909 591	655 632	2 044 486	1 191 314
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 995 718)	(976 497)	(2 131 588)	(708 526)
Solde à la fin	1 577 255 \$	5 662 951 \$	1 663 382 \$	5 983 816 \$

DESCRIPTION

Le Conservatoire dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Conservatoire.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Dans un contexte de préretraite, les employés faisant partie du personnel non enseignant peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées alors que pour le personnel enseignant, ces journées accumulées converties en mois de calendrier peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées jusqu'à concurrence de six mois de calendrier. Ces choix sont sujets à l'approbation du directeur général. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Conservatoire. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Pour le personnel enseignant, le Conservatoire a révisé l'hypothèse de jours perdus utilisée pour l'évaluation actuarielle de la provision des congés de maladie à comptabiliser. Selon les résultats des derniers exercices financiers, l'hypothèse a été révisée en fonction des congés de maladie perdus et de projections.

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie au 30 juin 2016 a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques suivantes et à long terme :

	2016	2015
Taux d'indexation	2,55 % à 3,80 %	3,30 % à 3,80 %
Taux d'actualisation	0,96 % à 3,00 %	0,93 % à 3,08 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 à 32 ans	0 à 34 ans
Nombre de jours perdus	4 % à 36,34 %	4 % à 36,95 %

10. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2016	2015
Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	105 315 \$	105 315 \$

Les versements en capital des cinq prochains exercices et des exercices subséquents pour le dû au gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2017	53 749 \$
2018	11 262
2019	11 262
2020	11 262
2021	10 780
2022	7 000
	105 315 \$

Le ministère de la Culture et des Communications versera au Conservatoire une subvention servant à combler la portion annuelle du remboursement de cette dette, selon la disponibilité des crédits alloués annuellement à celui-ci par l'Assemblée nationale.

11. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions du gouvernement du Québec comportant des stipulations grevant leur utilisation sont reportées et comptabilisées aux résultats à titre de revenus jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les conditions d'admissibilité sont satisfaites. En 2016 et 2015, les projets spéciaux se rapportent au Plan culturel numérique du Québec.

	2016	2015
Solde au début	17 148 \$	– \$
Subvention attribuée au cours de l'exercice destinée au Plan culturel numérique du Québec	75 000	25 000
Subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 3)	(45 019)	(7 852)
Solde à la fin	47 129 \$	17 148 \$

12. DETTE À LONG TERME

	2016	2015
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES		
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 40 654 778 \$, à un taux variable annuellement de 5,35 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 245 457 \$, échéant en mai 2034	33 561 353 \$	34 719 807 \$
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 5 346 371 \$, à un taux variable annuellement de 5,31 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 43 001 \$, échéant en mai 2024	3 329 213	3 658 886
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 753 744 \$, à un taux fixe de 4,48 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 5 749 \$, échéant en mai 2022	358 002	409 694
FONDS DE FINANCEMENT		
Emprunt sur billet de 1 000 000 \$, à un taux fixe de 3,969 %, remboursable par versements annuels en capital de 100 705 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mai 2019	300 001	400 001
Emprunt sur billet de 1 150 100 \$, à un taux fixe de 4,235 %, remboursable par versements semestriels en capital de 55 153 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mai 2021	547 667	657 200
Emprunt sur billet de 1 245 500 \$, à un taux fixe de 3,122 %, remboursable par versements annuels en capital de 125 428 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en juillet 2021	747 300	871 850
Emprunt sur billet de 1 181 300 \$, à un taux fixe de 1,724 %, remboursable par versements annuels en capital de 118 640 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en décembre 2017	826 910	945 040
Emprunt sur billet de 3 934 740 \$, à un taux fixe de 3,271 %, remboursable par versements annuels en capital de 360 044 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en septembre 2024	3 219 332	3 577 036
Emprunt sur billet de 789 600 \$, à un taux fixe de 2,171 %, remboursable par versements annuels en capital de 79 477 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mars 2025	710 640	789 600
	43 600 418 \$	46 029 114 \$

Les montants des versements en capital et intérêts à effectuer au cours des cinq prochains exercices et des exercices subséquents se détaillent comme suit :

	OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION		EMPRUNTS AUPRÈS DU FONDS DE FINANCEMENT	
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
2017	1 622 307 \$	1 908 715 \$	894 600 \$	177 103 \$
2018	1 710 693	1 821 923	1 487 801	143 031
2019	1 802 166	1 730 449	775 960	111 800
2020	1 899 164	1 634 079	675 255	86 195
2021	2 002 661	1 532 463	675 253	64 105
2022 et suivantes	28 211 577	11 537 554	1 883 507	93 798
	37 248 568 \$	20 165 183 \$	6 392 376 \$	676 032 \$

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT

	2016			
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin
Équipement spécialisé	6 017 964 \$	240 797 \$	5 788 \$	6 252 973 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	849 990	48 723	–	898 713
Améliorations locatives	386 842	–	–	386 842
Équipement informatique	637 581	84 776	–	722 357
Logiciels et développement informatique	3 167 509	167 168	–	3 334 677
Partitions de musique, volumes	481 646	15 464	–	497 110
	11 541 532	556 928	5 788	12 092 672
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	–	–	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	–	–	42 900 667
	46 739 300	–	–	46 739 300
	58 280 832 \$	556 928 \$	5 788 \$	58 831 972 \$

AMORTISSEMENT CUMULÉ

	2016				
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	Valeur comptable nette
Équipement spécialisé	3 395 109 \$	425 285 \$	2 887 \$	3 817 507 \$	2 435 466 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	510 229	128 293	–	638 522	260 191
Améliorations locatives	272 708	46 515	–	319 223	67 619
Équipement informatique	518 621	89 812	–	608 433	113 924
Logiciels et développement informatique	1 257 041	363 677	–	1 620 718	1 713 959
Partitions de musique, volumes	140 333	65 629	–	205 962	291 148
	6 094 041	1 119 211	2 887	7 210 365	4 882 307
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	1 172 325	183 265	–	1 355 590	549 794
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451	–
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798	–
Améliorations locatives	10 517 264	1 736 126	–	12 253 390	30 647 277
	13 622 838	1 919 391	–	15 542 229	31 197 071
	19 716 879 \$	3 038 602 \$	2 887 \$	22 752 594 \$	36 079 378 \$

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

COÛT

	2015			
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin
Équipement spécialisé	5 740 817 \$	279 005 \$	1 858 \$	6 017 964 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	760 241	89 749	–	849 990
Améliorations locatives	318 182	68 660	–	386 842
Équipement informatique	688 524	52 188	103 131	637 581
Logiciels et développement informatique	3 101 337	66 172	–	3 167 509
Partitions de musique, volumes	465 557	16 089	–	481 646
	11 074 658	571 863	104 989	11 541 532
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	–	–	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 828 005	–	14 554	1 813 451
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	–	–	42 900 667
	46 753 854	–	14 554	46 739 300
	57 828 512 \$	571 863 \$	119 543 \$	58 280 832 \$

AMORTISSEMENT CUMULÉ

	2015				
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	Valeur comptable nette
Équipement spécialisé	2 885 545 \$	510 847 \$	1 283 \$	3 395 109 \$	2 622 855 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	379 328	130 901	–	510 229	339 761
Améliorations locatives	224 595	48 113	–	272 708	114 134
Équipement informatique	526 618	94 971	102 968	518 621	118 960
Logiciels et développement informatique	901 328	355 713	–	1 257 041	1 910 468
Partitions de musique, volumes	76 429	63 904	–	140 333	341 313
	4 993 843	1 204 449	104 251	6 094 041	5 447 491
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	989 061	183 264	–	1 172 325	733 059
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 828 005	–	14 554	1 813 451	–
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798	–
Améliorations locatives	8 781 138	1 736 126	–	10 517 264	32 383 403
	11 718 002	1 919 390	14 554	13 622 838	33 116 462
	16 711 845 \$	3 123 839 \$	118 805 \$	19 716 879 \$	38 563 953 \$

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles de 122 301 \$ (2015 : 26 310 \$).

Les intérêts versés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 2 210 650 \$ (2015 : 2 276 589 \$).

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Conservatoire a signé des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2024 pour la location d'espaces et d'appareils de bureautique.

Les charges de location de ces espaces et appareils de l'exercice clos le 30 juin 2016 s'élèvent à 3 949 146 \$ (2015: 3 924 250 \$)
Les paiements minimums futurs exigibles s'établissent comme suit:

2017	3 963 423 \$
2018	3 888 921
2019	3 837 002
2020	3 839 623
2021	3 778 397
2022 et suivantes	10 050 137
	29 357 503 \$

16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Conservatoire est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque que le Conservatoire subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les instruments financiers qui exposent le Conservatoire à une concentration du risque du crédit sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances. Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable puisqu'ils sont détenus auprès d'une institution financière réputée. Le risque associé aux créances est réduit, du fait que la principale source de financement provient du gouvernement du Québec. De plus, une politique de recouvrement a été mise en place en regard des frais de scolarité. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Conservatoire au risque de crédit. La concentration du risque de crédit liée aux autres créances n'est pas présentée, étant donné que le solde de celles-ci à la date de clôture est peu significatif.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conservatoire ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le Conservatoire finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement ainsi que des subventions. Les besoins en liquidité sont gérés de façon régulière et des facilités de crédit sont disponibles pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les échéances des emprunts bancaires et des dettes à long terme sont présentées respectivement aux notes 7 et 12. L'échéance des charges à payer et frais courus se situe entre 30 et 45 jours.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le Conservatoire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes pour tous les emprunts. Par conséquent, les risques liés aux flux de trésorerie et aux taux d'intérêt sont réduits au minimum étant donné que les remboursements sont prévus être faits selon l'échéancier.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit:

	2016	2015
Loyers et entretien – Société québécoise des infrastructures	5 811 588 \$	5 902 727 \$
Améliorations locatives et équipement spécialisé – Société québécoise des infrastructures	2 078	11 852
Intérêts – Société québécoise des infrastructures	1 853 576	1 926 301
Services professionnels et auxiliaires, loyer – ministère de la Culture et des Communications	291 788	373 359
Services auxiliaires, fournitures et communications – Centre des services partagés du Québec	274 562	298 090
Autres produits – Collège de Rimouski	556 500	589 510
Intérêts et frais d'emprunt – Fonds de financement	211 004	223 051

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

De plus, la Société du Grand Théâtre de Québec offre, à titre gratuit, des locaux au Conservatoire.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Conservatoire est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conservatoire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, constituée le 29 novembre 1982 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Sa mission consiste à recueillir des dons afin d'octroyer des bourses aux élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

En 2015-2016, aucun montant (2014-2015: 19 915 \$) n'a été assumé par le Conservatoire pour le compte de la Fondation. En 2014-2015, les frais étaient reliés à une charge de traitements et avantages sociaux.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du budget 2016 et du réel 2015 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2015-2016 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	DÉBOURS PLANIFIÉS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES	DÉBOURS RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES	ÉCART
Projets de développement	644,5	126,0	518,5
Autres activités (continuité et encadrement)	1 026,8	1 012,0	14,8
TOTAL	1 671,3	1 138,0	533,3

NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2015-2016

	NOMBRE DE PROJETS
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	2
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	0
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	1
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	1



Photo : Louise Leblanc

Laurianne Houde, violoniste, avec son professeure Catherine Dallaire, photographiées durant une leçon au Conservatoire de musique de Québec. Laurianne, en plus de remporter la première place, Cordes (violin), catégorie 13 ans, au Concours de musique du Canada Animex 2016, faisait partie des 12 demi-finalistes qu'on a pu voir et entendre à l'émission de télé *Virtuose*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec adoptait son second plan d'action de développement durable le 24 mars 2016. Celui-ci prenait le relais du premier plan d'action de développement durable du Conservatoire rendu public le 31 mars 2009 et enrichi d'une action en lien avec l'Agenda 21C, en mai 2013.

Au cours de cette précédente période (2009-2015), la communauté du Conservatoire a été sensibilisée à divers concepts de développement durable. Des mesures pour favoriser la consommation écoresponsable ont été mises en place au sein de son administration et des actions pour soutenir la sauvegarde et le partage du patrimoine collectif ont été intensifiées dans les neuf établissements du Conservatoire. L'organisation a aussi pris des mesures pour contribuer plus activement à la vie culturelle, en resserrant ses liens avec les collectivités et a posé des gestes afin d'accroître l'accès au savoir dans la population.

Le plan d'action 2015-2020 a été élaboré en tenant compte à la fois :

- de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020;
- des singularités géographique et pédagogique du Conservatoire (un réseau de neuf établissements desservant sept régions différentes et une présence de tous les ordres d'enseignement dans chacun des établissements d'enseignement de la musique);
- de la mission et des responsabilités que lui confie le législateur (Loi sur le Conservatoire, RLRQ, c. C-62.1);
- des gens qui y œuvrent.

Il vise à favoriser l'intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes de formation, d'information et de gestion de l'institution, de même que par le biais des événements artistiques

qui jalonnent la vie scolaire de son réseau d'établissements de formation musicale et théâtrale. Ce plan d'action convie donc les élèves, le personnel et les gestionnaires du Conservatoire à exercer, dans le cadre de leurs fonctions, les meilleurs choix possibles eu égard aux considérations sociales, environnementales, économiques et culturelles en présence.

Parmi les orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable, le Conservatoire a choisi de privilégier les suivantes :

- renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
- favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques;
- améliorer la santé de la population par la prévention;
- favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces orientations se déclinent ici en 15 objectifs organisationnels qui participeront à l'effort collectif de sauvegarde de notre qualité de vie et de celle des générations futures.

Parce qu'il est écoresponsable, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a choisi de limiter l'impression sur papier de son rapport annuel et de publier la section complète dédiée au développement durable 2015-2016 dans son site Web. Le rapport de développement durable est disponible à l'adresse suivante : conservatoire.gouv.qc.ca



Photo : Arianne Ouellet

La chanteuse Isabelle Trotti, professeur de chant au Conservatoire de musique de Val-d'Or, a expérimenté le projet de création CoOpéra de l'Opéra de Montréal avec des élèves de l'école Notre-Dame-de-Grâce, à Rouyn-Noranda. Les enfants ont réécrit un argument de l'opéra *Hänsel und Gretel*, d'Engelbert Humperdinck. Huit textes avec des éléments créatifs intéressants ont été retenus et ont formé une œuvre cohérente. Le spectacle a été présenté devant 1200 spectateurs, dont 300 jeunes de cinquième année en provenance d'autres écoles.

LA FONDATION DU CONSERVATOIRE



Les années 2015 et 2016 marquent définitivement un tournant important dans le développement de la Fondation du Conservatoire. D’abord, une étude précampagne menée au courant de l’été 2015 a permis d’établir la faisabilité de la réalisation d’une première campagne majeure de financement et d’en définir les objectifs financiers. Ensuite, en début d’année 2016, un comité préparatoire a été mis sur pied afin de piloter les premières étapes de la campagne. Ce comité travaille activement à la constitution d’un cabinet de campagne, et plusieurs personnalités influentes du milieu des affaires et de la culture ont déjà confirmé leur engagement.

Avec cette première grande démarche de financement, la Fondation du Conservatoire a pour objectifs :

- d’accroître le soutien financier apporté aux élèves du Conservatoire;
- de participer encore plus activement à l’enrichissement de la formation;
- de contribuer à la réalisation de projets pédagogiques porteurs.

Les activités-bénéfice des établissements du Conservatoire connaissent un succès grandissant. Ainsi, en 2015, Montréal a maintenu son activité-bénéfice CHASSEURS D’ÉTOILES, tenue annuellement en octobre, depuis 2013. La formule a été reproduite à Québec et, en novembre 2015, un nouvel événement CHASSEURS D’ÉTOILES a vu le jour, en collaboration avec le Conservatoire de musique et le Conservatoire d’art dramatique de Québec. Trois-Rivières a lancé une nouvelle tradition, celle de fêter le MARDI GRAS au Conservatoire, tandis que Val-d’Or continue à proposer annuellement un événement, THÈME ET VARIATIONS SUR VINS ET FROMAGES. Ces événements sont autant d’occasions de rencontrer de jeunes talents très prometteurs ainsi que des artistes de renom, tous formés au Conservatoire.

Afin d’être en mesure de soutenir la démarche ambitieuse qu’est la campagne majeure de financement et de consolider le déploiement d’activités de financement dans toutes les régions où est implanté le Conservatoire, le conseil d’administration de la Fondation a procédé à la dotation d’une direction générale. Julie Roy, qui détient une première formation en musique au Conservatoire, ainsi qu’une maîtrise en management des entreprises culturelles à HEC Montréal, est entrée en fonction en novembre 2015. La Fondation du Conservatoire peut désormais compter sur une équipe permanente formée de deux personnes.

La Fondation du Conservatoire a décidé, en février 2016, par voie de résolution de son conseil d’administration, de modifier la date de clôture de la fin de son exercice financier. Ceci, afin de s’ajuster avec la fin d’année scolaire et financière du Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec et de faciliter les processus de remise de bourses et de soutien à des projets pédagogiques. Cette année, la Fondation termine donc son exercice financier au 30 juin 2016. Le bilan qui suit fait état de l’attribution couvrant les 18 derniers mois.

Grâce à l’apport de ses généreux donateurs et partenaires, la Fondation a été en mesure d’octroyer 218 251 \$, au cours des 18 derniers mois en différentes bourses aux élèves du Conservatoire; et d’allouer 105 975 \$ en soutien aux projets pédagogiques du Conservatoire.

Je tiens à souligner la grande générosité des artistes, des porte-parole de nos événements, des élèves, des professeurs et enfin, de tous les directeurs du réseau du Conservatoire, dont la collaboration avec la Fondation est précieuse et essentielle.

En terminant, je tiens à remercier, en mon nom personnel et au nom des administrateurs de la Fondation, tous les partenaires, donateurs et acteurs clés, qui font en sorte que la Fondation continue de grandir en beauté. Votre soutien indéfectible permet à la Fondation d’offrir un levier financier aux élèves du Conservatoire afin qu’ils se construisent un avenir à la mesure de leurs talents en musique et en art dramatique. MERCI !

Lucie Leclerc
Présidente, Fondation du Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec



Photo : Pascal Pépin

Ludovik Lesage-Hinse a terminé sa maîtrise en clarinette au printemps 2016 alors qu’il détenait déjà depuis l’année dernière sa maîtrise en saxophone. Il a fait toutes ses études au Conservatoire de musique de Trois-Rivières, sauf une année postmaîtrise en saxophone qu’il a dû compléter à Québec. Ludovik Lesage-Hinse a remporté la bourse Développement de carrière remise par la Fondation du Conservatoire. La bourse de 10 000 \$ est offerte à un musicien finissant pour l’aider à entreprendre une carrière que le jury estime prometteuse.

CONSEIL D’ADMINISTRATION

La Fondation est dirigée par un conseil d’administration composé de 13 membres actifs et de 4 membres d’office. Le conseil d’administration de la Fondation veille au respect de sa mission et de ses valeurs, et s’assure que les actions entreprises atteignent leurs objectifs.

Le conseil est composé de :

Présidente

LUCIE LECLERC

Présidente, directrice générale, BIP – Bureau d’intervieweurs professionnels

Vice-président

JEAN-GUY BRUNELLE

Vice-président exécutif, Financière Banque Nationale

Trésorière

SOPHIE BUREAU, CPA, CA
BDO Canada

Secrétaire

ROBERT CUMMINS

Cofondateur et chef de la direction, TST Systèmes Énergie inc.

Administrateurs

LOUISE BOUCHARD*

Directrice, Conservatoire de musique de Saguenay

PIERRE BOURNAKI

Vice Président Actions, State Street Marchés Mondiaux Canada inc.

MARIE-CHRISTINE COJOCARU

Directrice générale, Caisse Desjardins de la culture

BENOÎT DAGENAI*

Directeur, Conservatoire d’art dramatique de Montréal

GASTON DÉRY

Président, Gaston Déry inc.

Conseiller spécial responsabilité sociétale, QSL

STÉPHANE DESLAURIERS

Président, Centaurus

LOUISE FORAND-SAMSON

Pianiste, cofondatrice du Camp musical de Lanaudière

MARC LALONDE*

Directeur général, Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec

JULIE ROY*

Directrice générale, Fondation du Conservatoire

JEAN SIMARD

Président-directeur général, Association de l’aluminium du Canada

RICHARD TREMBLAY

Conseiller en gestion de projets

ROBERT TREMPÉ

Robert Trempe Conseils

LOUISE VAILLANCOURT

Associée, LV Conseils institutionnels inc.

*Membres d’office

LA FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D’ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC SOUTIENT L’EXCELLENCE

Depuis 1983, la Fondation encourage le talent des élèves qui étudient en musique et en art dramatique au Conservatoire en distribuant des bourses d’études, des bourses de perfectionnement et de développement de carrière, ainsi que des bourses d’excellence. La Fondation du Conservatoire veut notamment s’assurer que tout élève admis dans l’un des neuf établissements du Conservatoire soit en mesure de poursuivre son cheminement dans les meilleures conditions. Elle permet également l’accès à différentes formations spécialisées : des cours de maître avec des pédagogues invités, des rencontres avec des interprètes parmi les plus réputés au monde ou encore des stages de perfectionnement, des concours et autres expériences enrichissantes.

PARTENAIRES ET DONATEURS

La Fondation du Conservatoire tient à remercier ses généreux donateurs, partenaires et commanditaires de toutes les régions du Québec. Leurs contributions permettent à la Fondation de soutenir l’excellence des élèves et de participer activement à l’enrichissement de la formation au Conservatoire. Un merci tout spécial à :

Banque Nationale du Canada
Caisse Desjardins de la Culture
Centaurus
Groupe Banque TD
Fondation Sandra et Alain Bouchard
Fondation McAbbie
Mouvement Desjardins
Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire

Nous remercions à titre posthume Monsieur Francis Gutmann, ami et donateur de la Fondation du Conservatoire.

Merci de croire au talent et à la relève formée par le Conservatoire !

DES BOURSES ATTRIBUÉES AUX ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE

Bourse de développement de carrière (10 000 \$)

Destinée à permettre l’accomplissement d’un projet visant à faciliter l’insertion professionnelle à un élève finissant, une bourse de développement de carrière de 10 000 \$ a été attribuée, en 2016, à Ludovik Lesage-Hinse, élève de Claude Brisson, en saxophone, et de Gilles Carpentier, en clarinette, au Conservatoire de musique de Trois-Rivières.

Bourse de prestige (4000 \$)

Destinée à souligner le talent exceptionnel ou à reconnaître la progression importante d’un élève, la bourse de prestige a été accordée, cette année, à Charles Richard-Hamelin, pianiste, élève d’André Laplante, au Conservatoire de musique de Montréal. Lauréat de la médaille d’argent et du Prix Krystian-Zimmerman, au très prestigieux Concours international de piano Frédéric-Chopin 2015, tenu à Varsovie, il a également obtenu le Deuxième Prix au Concours Musical International de Montréal, ainsi que le Troisième Prix et le Prix spécial pour la meilleure prestation d’une sonate de Beethoven au *Seoul International Music Competition*, en Corée du Sud.

ANNEXES

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

En tant qu'institution publique de langue française offrant une formation artistique de haut niveau, le Conservatoire contribue à l'éclosion et au rayonnement d'une culture québécoise riche et vivante. Il accorde d'office une importance particulière à l'usage d'une langue française soignée dans toutes ses sphères d'activités et sur l'ensemble de son réseau d'établissements d'enseignement. L'adoption d'une politique linguistique (résolutions CA-2012-2013-16 et CA-2013-2014-6) a concrétisé l'engagement du Conservatoire et a permis de circonscrire ses obligations en la matière.

Le comité responsable de veiller au respect de la Charte de la langue française au sein de l'institution et d'assurer la mise en œuvre de sa politique linguistique a été constitué conformément à l'article 9. Il est présidé par le directeur ou la directrice des communications qui occupe la fonction de mandataire. Ce poste ayant été vacant pendant une grande partie de l'exercice 2015-2016, le comité est resté inactif durant cette période.

La nouvelle directrice des communications, entrée en fonction en mai 2016, sera responsable d'organiser une première rencontre du comité permanent pour établir les objectifs de la prochaine année, notamment :

- communiquer la composition et le rôle du comité permanent auprès des élèves et des employés;
- tenir des activités de formation.

Le Secrétariat général et la direction des communications du Conservatoire répondent aux questions des employés au sujet de l'usage de la langue. Le Conservatoire n'a reçu aucune plainte à cet effet au cours de l'année 2015-2016.

La Politique linguistique du Conservatoire est publiée dans la section **Accès aux documents et protection des renseignements personnels** du site Web du Conservatoire.



La violoncelliste Marie-Pier Simard Gagnon, que l'on voit ici en prestation solo avec l'Orchestre de la Francophonie, a également participé aux demi-finales de l'émission de télé *Virtuose*. Marie-Pier étudie le violoncelle avec David Ellis, au Conservatoire de musique de Saguenay. En 2015, elle a remporté le concours de l'Orchestre des jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Et en 2017, elle sera soliste invitée de la série *Airs de jeunesse* de l'Orchestre Métropolitain, sous la direction de Nicolas Ellis.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Pour donner suite à l'adoption de la *Politique de financement des services publics*, le Conservatoire a procédé à des travaux d'évaluation des coûts totaux (coûts directs et indirects) de ses services tarifés. Les résultats de ces travaux sont les suivants :

PRODUITS PROVENANT DE LA TARIFICATION	MÉTHODE DE FIXATION DU TARIF	MODE D'INDEXATION DU TARIF	DATE DE LA RÉVISION TARIFAIRE	REVENUS DE TARIFICATION	COÛTS DES BIENS ET SERVICES	POURCENTAGE DE FINANCEMENT ATTEINT	POURCENTAGE DE FINANCEMENT VISÉ
Programmes et activités de formation de 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires en musique	Coût	Refixation	Février 2012	629 944	10 282 631	6 %	6 %
Programmes et activités de formation collégiale en musique	Coût	Refixation	Février 2012	224 418	5 869 397	4 %	4 %
Programmes et activités de formation préparatoire en musique	Coût	Refixation	Février 2012	160 957	6 415 007	3 %	3 %
Programmes et activités de formation de 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires en art dramatique	Coût	Refixation	Février 2012	241 139	6 653 189	4 %	4 %
JUSTIFICATION : Selon la Loi constitutive du Conservatoire, les revenus de tarification liés aux programmes de formation en musique et en art dramatique sont régis par la <i>Directive sur les droits de scolarité et autres frais relatifs aux programmes réguliers du Conservatoire en regard de l'année scolaire 2009-2010 et les autres années subséquentes</i> . À noter que la structure tarifaire qui y est entérinée est en vigueur et inchangée en 2015-2016, à l'exception d'une hausse des droits de scolarité conséquente à une augmentation du nombre d'unités pour chacun des programmes du régime pédagogique d'art dramatique. D'importants travaux seront réalisés au cours des prochaines années : révision des processus, de la gestion administrative, du financement et de la tarification. Par conséquent, pour l'année 2016-2017 la direction du Conservatoire choisit de conserver les mêmes pourcentages de financement que ceux atteints en 2015-2016.							
Formation continue	Coût	Refixation	Février 2010	28 917	29 143	99 %	100 %
JUSTIFICATION : Le programme de formation continue du Conservatoire est réalisé en collaboration avec l'Union des artistes. Ce programme répond à l'une des recommandations de la <i>Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle</i> (Gouvernement du Québec, 2003) vis-à-vis laquelle, le Conservatoire assure une formation en doublage cinéma. En 2015-2016, le Regroupement pour la formation en audiovisuel n'a pas renouvelé sa participation. Par conséquent, pour l'année 2016-2017, la direction du Conservatoire conserve le pourcentage de financement de 100 % de 2015-2016.							
Location des espaces	Valeur marchande	Refixation	Mars 2010	341 778	354 273	96 %	110 %
JUSTIFICATION : Le service de location des espaces à une clientèle externe (salles de concert, de théâtre, de répétition, d'enregistrement et autres) a été développé et mis en place au cours de l'année 2010-2011. Pour l'ensemble des neuf établissements et plus particulièrement au Conservatoire de musique de Montréal et au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, les outils de gestion et de paiement ainsi que l'équipe administrative affectée à ce service permettent une optimisation accrue des procédés administratifs favorisant ainsi le développement et le service à la clientèle. Au cours de la dernière année financière et de celle qui suivra, des coûts d'entretien et de soutien de la plateforme technologique ont été consacrés au service de location d'espaces à Montréal. Pour l'année 2016-2017, la direction du Conservatoire révisé le pourcentage de financement de 110 % visé en 2015-2016 à 100 %.							
					1 627 153 \$	29 603 639 \$	
SERVICES QUI AURAIENT PU FAIRE L'OBJET D'UNE TARIFICATION MAIS QUE LE CONSERVATOIRE NE TARIFE PAS							
Prêt d'instruments de musique							
Prêt de locaux							
REVENUS PROVENANT D'UNE AUTRE SOURCE QUE LA TARIFICATION							
Subventions				37 662 491 \$			
Autres revenus				730 048 \$			
SOUS-TOTAL				38 392 539 \$			
CHARGES NON LIÉES À LA PRESTATION DE SERVICES						En 2014-2015	
Rémunération de la direction générale					172 985 \$	155 714 \$	
Variation annuelle des réserves de vacances et de maladie de tout le personnel du Conservatoire					(25 134 \$)	743 729 \$	
Portion de la rémunération du personnel administratif du réseau des établissements					241 448 \$	240 429 \$	
Dépenses liées aux autres revenus n'entrant pas dans la tarification					788 594 \$		
SOUS-TOTAL					1 777 894 \$		
TOTAL DES REVENUS ET DES DÉPENSES				40 019 692 \$	30 781 533 \$		

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec a traité trois demandes d’accès à l’information au cours de l’exercice 2015-2016. Pour l’essentiel, il s’agissait de demandes de statistiques et de rapports. Après analyse de chacune des demandes, le Conservatoire, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, a répondu favorablement à deux demandes et transmis une réponse partiellement positive à un demandeur. L’article 47 a été invoqué dans ce dernier cas.

Aucune de ces demandes n’a fait l’objet de recours auprès de la Commission d’accès à l’information du Québec, ni de demande d’accommodements.

Conformément au Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels, le Conservatoire de musique d’art dramatique du Québec publie dans son site Internet divers documents dans le but d’accroître la transparence de son fonctionnement et de ses activités.

CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CONSERVATOIRE

Adopté par la résolution CA-2007-2008-31 du conseil d’administration du Conservatoire le 14 mars 2008; amendé par la résolution CA-2008-2009-27 du conseil d’administration du Conservatoire à sa dixième séance ordinaire tenue à Québec le 17 février 2009.

Ce document est publié à l’adresse : **conservatoire.gouv.qc.ca/acces-aux-documents-et-protection/**

SECTION I – PRINCIPES

1. Le Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec, ci-après désigné « le Conservatoire », est institué par voie législative (L.R.Q., c. C-62.1).
2. Le Conservatoire est un organisme du gouvernement, tel que défini par la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01, art. 4, 3o).
3. En tant qu’organisme du gouvernement, le Conservatoire doit établir un code d’éthique applicable à ses administrateurs, conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, art. 3.0.3, 3.0.4).
4. Conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, art. 3.0.4), le code d’éthique porte sur les devoirs et obligations des personnes visées et traite notamment des points suivants :
 - les mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts;
 - l’identification de situations de conflits d’intérêts;
 - les devoirs et obligations de ces personnes même après qu’elles aient cessé d’exercer leurs fonctions;
 - les mécanismes de mise en œuvre du code d’éthique, notamment la désignation des personnes qui en sont chargées et la possibilité de sanctions.

SECTION II – OBJETS ET INTERPRÉTATION

5. Aux fins de la mise en œuvre du présent code d’éthique, l’expression « administrateurs du Conservatoire » désigne les membres de son conseil d’administration nommés ou élus en vertu des dispositions de l’article 4 de la Loi sur le Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec (L.R.Q., c. C-62.1) ainsi que des règlements pris par le Conservatoire en regard de cet article.
6. Le présent code d’éthique a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance entre le Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec et sa clientèle, ses partenaires, ses fournisseurs et le public en général.

Il a aussi pour objet de favoriser la transparence de l’administration générale du Conservatoire au sein de son organisation et de responsabiliser les membres de son conseil d’administration.
7. En cas de doute quant aux gestes qu’il convient de poser ou non, le membre du conseil doit agir selon l’esprit et les principes des règles applicables en vertu du présent code d’éthique, en se référant au mandat et à la mission du Conservatoire ainsi qu’aux valeurs sur lesquelles celui-ci s’appuie.
8. Le présent code d’éthique ne soustrait pas les administrateurs du Conservatoire au Règlement sur l’éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). En cas de divergence entre le présent code d’éthique et ce dernier règlement, les règles et les principes les plus exigeants d’un point de vue moral ou éthique s’appliquent.

SECTION III – NORMES D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

— RÈGLES GÉNÉRALES —

9. Le membre du conseil doit contribuer à la réalisation de la mission du Conservatoire et à la bonne administration de ses ressources et de ses biens. Cette contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
10. Le membre du conseil doit en tout temps agir de bonne foi avec pour seul objectif le bien du Conservatoire sans tenir compte des intérêts particuliers d’aucune autre personne, groupe ou organisation.
11. Le membre du conseil doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel du Conservatoire, la clientèle de celui-ci ainsi que toute autre personne avec laquelle il entre en relation.

— EXERCICE DE LA FONCTION D’ADMINISTRATEUR —

12. Le membre du conseil se rend disponible pour remplir ses fonctions au service du Conservatoire, s’assure de bien connaître l’évolution des affaires du Conservatoire et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s’abstenir d’exercer son droit de vote, sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s’assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d’elles.
13. Le membre du conseil met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires du Conservatoire.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu’il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision que le conseil doit prendre ou sur une action que le conseil doit poser.

14. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil s’assure que celle-ci respecte l’ensemble des règlements et politiques du Conservatoire, à moins que la décision n’ait pour but de les modifier.
15. Le membre du conseil doit s’assurer que la reddition de comptes touchant les affaires du Conservatoire et l’information y afférant respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d’une façon claire et transparente.

— HONNÉTÉTÉ —

16. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu’elles ne puissent nuire à l’exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.
17. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens du Conservatoire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d’un tiers.
18. Le membre du conseil doit éviter de se placer directement ou indirectement dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions au service du Conservatoire.
19. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d’hospitalité ou autre avantage que ceux d’usage et d’une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d’hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis au Conservatoire.
20. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
21. Le membre du conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d’emploi.

22. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction au service du Conservatoire et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
23. Le membre du conseil ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.
24. Le membre du conseil autre que le président du conseil ou le directeur général ne peut agir comme porte-parole du Conservatoire, sauf s'il a obtenu l'autorisation explicite de le faire de la part de l'un d'eux ou de l'ensemble du conseil.
25. Le membre du conseil ne prend pas position publiquement à l'encontre des décisions du conseil, par des actions ou des propos immodérés, et évite de porter atteinte à la réputation du Conservatoire ou à celle de ses administrateurs, des personnes qui y œuvrent, de sa clientèle ou de ses partenaires.

26. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures. En aucun temps il ne doit communiquer à autrui une information confidentielle concernant le Conservatoire, ses opérations, ses administrateurs, les personnes qui y œuvrent, sa clientèle ou ses partenaires.
27. Le membre du conseil, qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil, ne doit pas donner à autrui des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conservatoire ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions au sein du conseil.
28. Le membre du conseil qui a agi relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération particulière du Conservatoire ne peut, après qu'il ait cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération à laquelle il a participé ou dont il a été témoin, dans l'exercice de son mandat au sein du conseil.
29. Aucun membre du conseil ne doit transiger avec un membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil et qui agit pour lui-même ou pour un tiers dans le cadre d'opérations visées à l'article 27 qui précède.

SECTION IV – MISE EN ŒUVRE

30. Le président du conseil doit s'assurer que les membres du conseil respectent les principes et les règles d'éthique et de déontologie auxquels ils sont assujettis en tant qu'administrateurs du Conservatoire.
31. Dans les 30 jours de son entrée en fonction, ou lors de la première réunion du conseil à laquelle il assiste, selon la première de ces échéances, le membre du conseil doit prendre connaissance et signer la déclaration relative à son adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire jointe en annexe du présent code d'éthique et la remettre dûment complétée au président du conseil.
32. Une fois par année, chaque membre du conseil doit remettre au président du conseil une déclaration écrite, d'une part, dénonçant au meilleur de sa connaissance tout intérêt direct ou indirect qu'il détient dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui du Conservatoire, notamment s'il s'agit d'un droit qu'il peut faire valoir contre le Conservatoire ou, d'autre part, attestant ne pas avoir de tels intérêts.

Un membre du conseil à qui échoit, par succession ou autrement, un intérêt pouvant entrer en conflit avec les intérêts du Conservatoire doit en informer par écrit et sans délai le président du conseil. Il doit en outre s'abstenir de voter sur toute question concernant cet intérêt, éviter d'influencer toute décision du conseil s'y rapportant et se retirer de la séance pour la durée des délibérations du conseil sur ce sujet. Il revient au président du conseil de déterminer si, le cas échéant, ce membre doit se départir de son intérêt ou se désister du conseil.

33. Le président du conseil peut requérir l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire s'il constate ou s'il est informé d'un manquement par un membre du conseil à une obligation prévue par le présent code d'éthique. Il n'est toutefois pas lié par cet avis.
34. Lorsque le président constate qu'un membre du conseil a manqué aux obligations du code d'éthique des administrateurs du Conservatoire, il doit informer sans délai le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque ce dernier est l'autorité compétente pour agir en vertu du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). Il lui fait part, le cas échéant, de l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, s'il a requis et reçu un tel avis.
35. Le processus disciplinaire applicable est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2).

SECTION V – DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

36. Les membres en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent code d'éthique sont tenus, dans les 30 jours de cette date, de remplir la déclaration relative à leur adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire, déclaration stipulée à l'article 30 qui précède, ainsi que la déclaration prévue à l'article 31 du présent code d'éthique.
37. Le président du conseil, membre d'office du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, est chargé de la mise en œuvre, de la gestion incluant les sanctions applicables et de la diffusion du présent code d'éthique. Toutefois, sont exclues du ressort du président du conseil les sanctions qui relèvent du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif (articles 37 à 42 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, c. M-30, r. 01; Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2).
- Le président du conseil doit faire rapport annuellement de sa gestion en matière d'éthique au comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire.
- Il doit s'assurer, en plus, que le rapport annuel du Conservatoire reproduise le présent code d'éthique et qu'il fasse mention des cas qui ont été traités au cours de l'année.
38. Le présent code d'éthique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration du Conservatoire.
39. En tout temps, le conseil d'administration du Conservatoire peut, par voie de résolution et sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, amender le présent code d'éthique, l'abroger et le remplacer par un autre ou encore en suspendre ou en modifier temporairement tout article.
40. Lorsque le conseil adopte une résolution en vertu de l'article 38 qui précède, il en informe par écrit les parties concernées dans les 10 jours ouvrables qui suivent ladite adoption.

Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'exercice 2015-2016.



Photo: Marie-Claude Robert

Alexis Gingras, pianiste, a étudié au Conservatoire de musique de Val-d'Or de 2008 à 2016 avec Hugues Cloutier. En 2015-2016, il a remporté deux médailles du Gouverneur général. Une première pour la meilleure moyenne académique du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, campus d'Amos, programme Sciences de la nature, et une deuxième pour son programme au Conservatoire de musique de Val-d'Or. Il poursuit maintenant ses études universitaires en piano avec Richard Raymond, au Conservatoire de musique de Montréal.

Photo : Pascal Pépín



Dans la série À grands coups d'orchestres !, le 28 octobre 2015, sous la direction de l'incomparable Jacques Lacombe, avait lieu le concert *Carte blanche à Jacques Lacombe*. À l'intérieur de l'Amphithéâtre COGECO, devant les musiciens de l'Orchestre du Conservatoire de musique de Trois-Rivières, on le voit ici saluant la soliste Gabrielle Gaudreault, au hautbois, une élève d'Hélène Déry.

Photo : Vincent Champoux



La pièce *Le cercle de craie caucasien* de Bertolt Brecht, un exercice pédagogique présenté par les élèves finissants en Jeu et en Scénographie du Conservatoire d'art dramatique du Québec, du 8 au 13 mai 2016, au Théâtre du Conservatoire.

SIÈGE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
225, Grande Allée Est
Bloc C, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2327

CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE MONTRÉAL
4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4283

CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE QUÉBEC
31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A6
418 643-2139

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU
430, boul. Alexandre-Taché
Gatineau (Québec) J9A 1M7
819 772-3283

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL
4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4031

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC
270, rue Jacques-Parizeau
Québec (Québec) G1R 5G1
418 643-2190

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI
22, rue Sainte-Marie
Rimouski (Québec) G5L 4E2
418 727-3706

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE SAGUENAY
202, rue Jacques-Cartier Est
Saguenay (Québec) G7H 6R8
418 698-3505

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TROIS-RIVIÈRES
587, rue Radisson
Trois-Rivières (Québec) G9A 2C8
819 371-6748

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE VAL-D'OR
88, rue Allard
Val-d'Or (Québec) J9P 2Y1
819 354-4585

conservatoire.gouv.qc.ca

CONSERVATOIRE
de musique de Saguenay

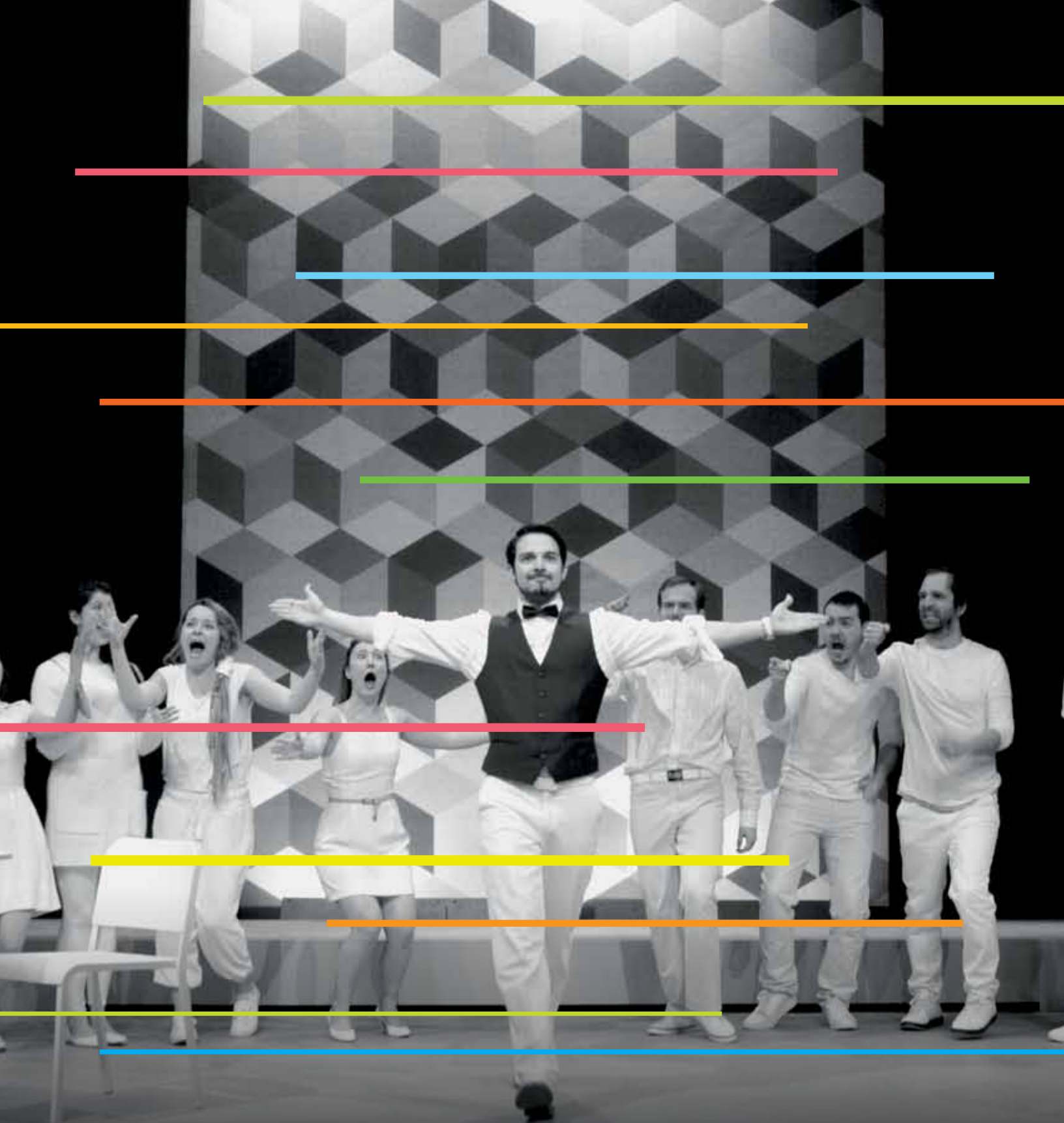
CONSERVATOIRE
de musique de Rimouski

CONSERVATOIRE
d'art dramatique de Québec

CONSERVATOIRE
de musique de Québec

Photo en page couverture arrière : Une création des élèves finissants en Jeu et en Scénographie du Conservatoire d'art dramatique de Québec, *Les parallèles se rejoignent à l'infini*, était présentée du 28 février au 6 mars 2016, au Théâtre du Conservatoire. Mise en scène : Michel Nadeau | Décor : Magali Delorme | Costumes : Pierre-Olivier Cauchon
Éclairages : Claudele Houde-Labrecque

Photo : Vincent Champoux
Réalisation et montage de cette publication : amarantedesign.ca



Conservatoire
de musique
et d'art dramatique

Québec

